



# COMITE DE SUIVI DU PRS2 PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

18 FEVRIER 2021

RÉFÉRENTS : CATHERINE DESCAMPS & FABIENNE MEAL

## Ordre du jour

1. Introduction représentant de l'ARS Réunion
2. Rappel du contexte et enjeux de la politique du Handicap à La Réunion
3. Bilan 2020 et perspectives 2021

# Comité de suivi PRS

---

## Ordre du jour

1. Introduction représentant de l'ARS Réunion

## Rappel des missions du comité :

- **Suit l'état d'avancement des actions;**
- **Recherche les convergences entre les actions de l'ARS et celles des partenaires;**
- **Ajuste la programmation des actions.**



# Comité de suivi PRRS

---

## Ordre du jour

### 2. Rappel du contexte et enjeux

# La politique du handicap est une des 8 orientations prioritaires du PRS 2



## Le cadre stratégique

- ❑ Une redéfinition de l'accompagnement des personnes en situation de handicap qui s'inscrit dans une politique de transformation de l'offre médico-sociale visant notamment à :
  - Prévenir les ruptures de parcours, l'absence ou l'inadéquation des solutions
  - Développer des réponses inclusives et individualisées
  - Consolider une organisation territoriale au service de la fluidité des parcours
  - Améliorer en continu la qualité des accompagnements

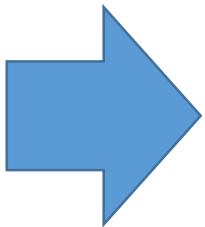
# Feuille de route

## Personnes en situation de handicap

### Pour les personnes handicapées

La feuille de route est structurée autour des 4 objectifs opérationnels suivants :

1. Améliorer le repérage, le dépistage et la prise en charge précoce du handicap
2. Adapter l'offre médico-sociale aux besoins et aux attentes des personnes handicapées
3. Promouvoir l'autonomie et l'inclusion des personnes handicapées
4. Favoriser l'accès à la santé des personnes handicapées



Une année 2020 marquée par la crise sanitaire et la forte mobilisation des acteurs dans sa gestion : entrave sur la conduite et la mise en œuvre de certains projets,  
Capitalisation sur des réussites : projets territorialisés inter-associatifs

*Chiffres clés – nombre de situations Covid dans les ESMS PH (voozahoo)*

17 signalements d' ESMS

- chez les résidents : 50 cas signalés dont 9 cas confirmés

-chez les membres du personnel : 18 cas signalés dont 8 cas confirmés

*Données probablement sous-estimées en raison d'une absence de déclaration systématique sur la plateforme.*

## Ordre du jour

### 3. Bilan 2020 et perspectives 2021



# Objectif n°1- Améliorer le repérage, le dépistage et la prise en charge précoce du handicap

Objectifs opérationnels 5 ans	Actions et leviers actions	Programmation 2020	Bilan 2020	Perspectives 2021
<p><b>1. Améliorer le repérage, le dépistage et la prise en charge précoce du handicap</b></p>	<p><b>1. Formation des acteurs à la détection des signaux faibles : famille, PMI, médecine scolaire, professionnels de santé du 1er recours...</b></p>	<p><b>*Déploiement du plan régional d'actions "troubles du Neuro-développement" sur les deux axes stratégiques :</b>            -Développement de la prévention            - Renforcement du repérage.</p> <p><b>Tenue de GT pour élaborer la stratégie de prévention et de repérage</b>  <b>Validation par un conseil scientifique</b></p>	<p><b>Tenue de GT pour élaborer la stratégie de prévention et de repérage</b>  <b>Validation par un conseil scientifique (cf Présentation)</b></p>	<p>*Définir la stratégie de diffusion des messages de prévention</p> <p>*Formaliser un programme de formation au repérage des TND auprès des MG</p> <p>* Formaliser la mission d'accompagnement à l'utilisation de la grille de repérage des TND pour les professionnels de la petite enfance</p>



Objectif n°1- Améliorer le repérage, le dépistage et la prise en charge précoce du handicap

Présentation du plan régional d'actions en faveur de l'amélioration de l'accompagnement des enfants porteurs de TND

Réseau pédiatrique 974

Dr FRASQUET



## PLAN REGIONAL TND

**Plan régional d'actions  
pour l'amélioration de la prévention, du repérage,  
du dépistage et de la prise en charge  
des Troubles Neuro Développementaux**

- Présentation
- Bilan 2019 / 2020
- Perspectives 2021

## PRESENTATION

### Le contexte

---

- **Juin 2018** : lancement par l'ARS d'une réflexion sur un plan d'actions régional pour améliorer le parcours des enfants présentant des Troubles du Langage et des Apprentissages (priorité du PRS2)
- **RP974** est mandaté pour initier et animer la démarche d'élaboration d'un Plan Régional de prévention, de repérage, de dépistage, de diagnostic, d'orientation et de traitement précoce des troubles du langage et des apprentissages.

## La méthodologie

---

- Impliquer l'ensemble des professionnels en lien avec les TLA ainsi que les représentants de patients
- Travail basé sur des regards croisés et un partage d'expériences
- Tenir compte du contexte local (acteurs, projets)
- Mettre en place une organisation avec :
  - un COFIL, constitué de professionnels représentants de structures - PMI, Education Nationale, URPS, ARPA, CAMSP, CMPP, CHU, MDPH et RP974 - des patients et de l'ARS,
  - des groupes de travail
  - et un Comité Scientifique

## BILAN

### En 2019

---

- **Plan validé par le COPIL en juin 2019**
  - **Développer la PREVENTION**
  - **Renforcer le REPERAGE**
  - **Améliorer le DEPISTAGE**
  - **Renforcer/structurer la DEMARCHE DIAGNOSTIQUE DES SITUATIONS SIMPLES**
  - **Renforcer/structurer la PRISE EN CHARGE DES SITUATIONS COMPLEXES**
  - **Travailler à la structuration d'une Centre de Référence des TLA**
- **Elargissement du Plan TLA aux Troubles Neuro Développementaux**

## En 2020

---

- travail sur les messages de prévention pour le grand public
- travail sur un Guide d'animation d'ateliers sur la Parentalité
- travail sur des outils de repérage pour les professionnels de la petite enfance (en lien avec les grilles de repérage de la PCO)
- rencontres de différents acteurs pour préparer la mise en œuvre et l'accompagnement des actions de prévention et de repérage : CAF, PMI, Education Nationale, PCO

## PERSPECTIVES

### En 2021

---

- **déploiement et accompagnement des messages de prévention grand public (avec la CAF, le Conseil Départemental, la PMI, l'URML, l'ARS)**
- **formalisation et diffusion des outils de repérage pour les professionnels de la petite enfance (avec PMI et EN)**
- **élaboration de programme de formations (avec la PCO, l'URML, la CPTS Est)**



Objectif n°1- Améliorer le repérage, le dépistage et la prise en charge précoce du handicap

Présentation des communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS)

Dr MIRANDA - ARS

# **EXERCICE COORDONNE**

Structures d'exercice coordonné

Communautés Professionnelles Territoriales de Santé

Comite de suivi PRS 2021

Dr Marie Françoise MIRANDA- DATPS



## Qu'est ce que l'exercice coordonné?

### Un cadre attractif d'exercice pour les Professionnels de Santé et pour une amélioration des prises en charge

- Les professionnels de santé peuvent décider de se coordonner pour travailler en équipe. Ces équipes coordonnées pluri professionnelles en santé répondent à plusieurs besoins :
  - Les besoins en soins de la population, notamment en ce qui concerne les situations complexes impliquant un suivi pluri professionnel : patients diabétiques, personnes âgées vulnérables, populations en situation de précarité économique et sociale, conduites addictives, etc.
  - Les besoins liés à la démographie médicale : le travail en équipe peut favoriser l'installation de professionnels dans des zones où l'offre de soins est déficiente
  - Les besoins en matière de parcours de soins : une équipe peut plus facilement proposer une continuité des soins sur un territoire.
- L'exercice coordonné quelles que soient ses **modalités (maison de santé, centre de santé, communautés professionnelles territoriales de santé)** constitue **un levier pour renforcer l'accès aux soins** et assurer une présence soignante pérenne et continue. Les partenariats développés sont un appui essentiel à leurs actions.

## Avantages de l'exercice coordonné

- Travailler ensemble, sous forme **d'équipe pluri professionnelle** et non plus en exercice individuel et isolé
- Créer des partenariats, renforcer **les liens entre professionnels de santé libéraux et établissements de santé et médico-sociaux**, s'appuyer sur la Plate-forme territoriale d'Appui (PTA) et les CLS, se rapprocher des collectivités.
- Développer **des pratiques médicales innovantes** : partage d'expérience, éducation thérapeutique du patient (ETP), prévention et dépistage, dossiers médicaux informatisés et partagés, messagerie sécurisée, télémédecine...
- Améliorer **la qualité de la prise en charge des patients** grâce à des **soins coordonnés** et à des protocoles d'organisation élaborés collectivement
- Conjuguer vie personnelle et vie professionnelle plus facilement
- Attirer de jeunes professionnels médicaux**
- La diversité des points de vue renforce la pertinence de la prise en charge proposée au patient.
- Mutualiser** des moyens matériels et/ou humains pour se recentrer sur l'exercice professionnel

## Structures d'exercice coordonné

Responsabilité de proximité, de patientèle

- Les maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) et les centres de santé (CDS) sont des structures d'exercice coordonné de proximité.
  - ❑ **Des MSP** créées par une équipe de PS libéraux (au moins 2 médecins généralistes et 1 paramédical)
  - ❑ **Des CDS** créés par un gestionnaire et des PS salariés (différents types: CDS médicaux, polyvalents, dentaires, infirmiers).
  - ❑ **Objectif:** améliorer l'accès aux soins et la qualité des prises en charge des patients à travers **des actions de prévention, diagnostic et soins** adaptées aux besoins du territoire d'implantation (diagnostic territorial) et en lien avec le PRS.
  - ❑ **décrites dans un projet de santé validé par le DCAPS**

MSP  
15 ouvertes  
2 en projet  
3 en pre projet

CDS  
3 ouverts dont  
1 ophtalmo  
2 dentaires



Cible 2022:  
MSP : 20  
CDS: 5

# Les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS)

## Responsabilité populationnelle

- Dispositif d'exercice coordonné structurant l'offre de proximité sur un territoire, à l'initiative d'un collectif de professionnels de santé, en réponse à ses besoins et autour **d'un projet de santé** (validé par la DRARS) pour:

✓ **Améliorer l'accès aux soins:** faciliter l'accès à un médecin traitant et proposer une organisation de soins non programmés

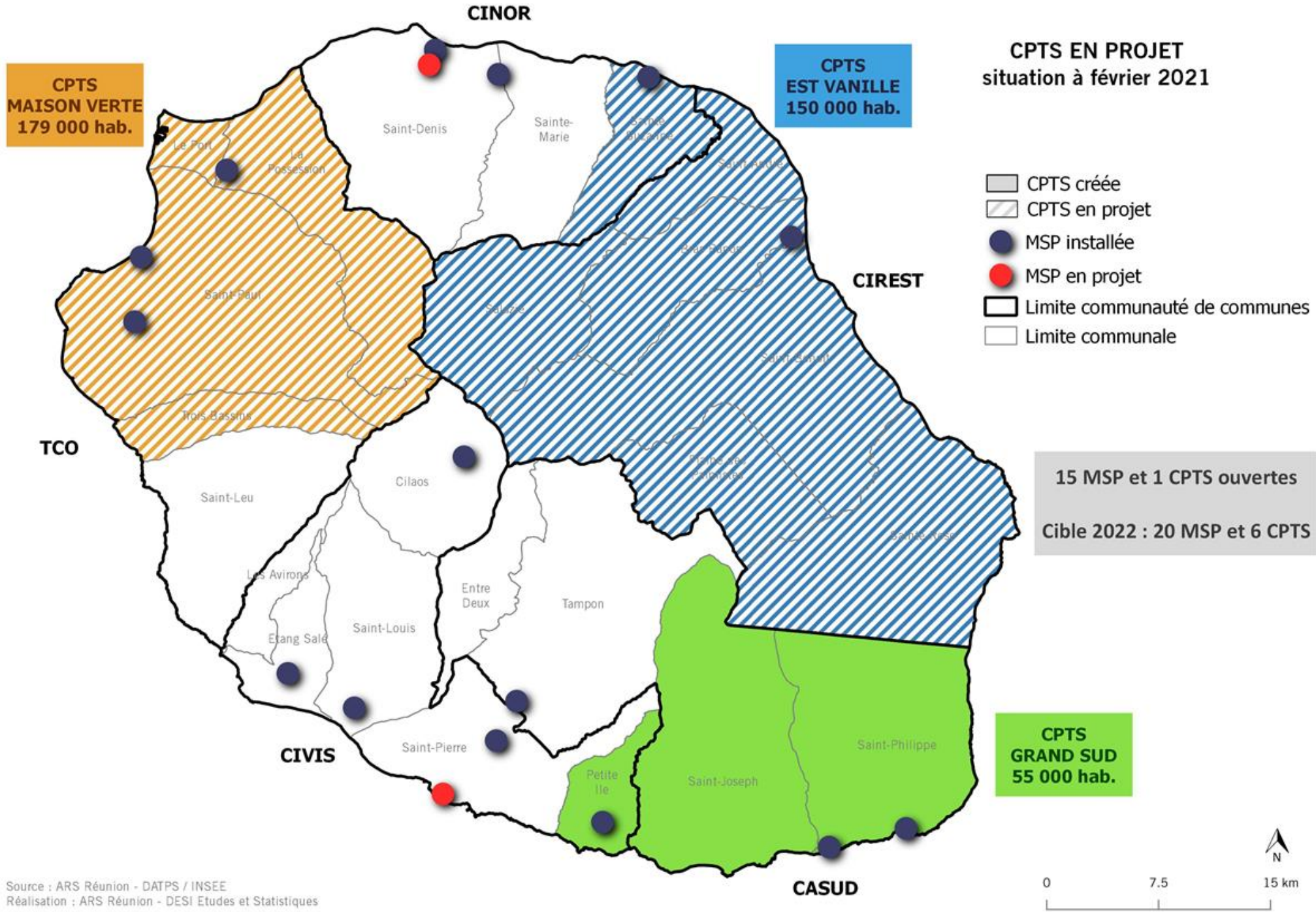
✓ **Fluidifier les parcours:** éviter les ruptures de parcours, améliorer la continuité des soins, en lien avec les thématiques du PRS

✓ **Développer les communautés territoriales de prévention**

1 CPTS créée  
2 CPTS en projet

Cible 2022:  
6 CPTS ( maillage du territoire)

Partenariat **avec les acteurs** de santé du territoire du sanitaire, médico-social et social ainsi que les CLS, collectivités.







# Objectif n°1- Améliorer le repérage, le dépistage et la prise en charge précoce du handicap

Objectifs opérationnels 5 ans	Actions et leviers actions	Programmation 2020	Bilan 2020	Perspectives 2021
<b>1. Améliorer le repérage, le dépistage et la prise en charge précoce du handicap</b>	<b>1. Formation des acteurs à la détection des signaux faibles : famille, PMI, médecine scolaire, professionnels de santé du 1er recours...</b>	<b>*Démarrage opérationnel de la plateforme d'orientation et de coordination (PCO)</b>	<b>La PCO est opérationnelle depuis le 27 janvier 2020 ( cf Présentation)</b>	Extension du forfait précoce au public 7-12ans Diffusion prochaine cahier des charges et instruction



Objectif n°1- Améliorer le repérage, le dépistage et la prise en charge précoce du handicap

Présentation plateforme de coordination et d'orientation (PCO)

Fondation Père Favron

Dr CARBONNIER

# Plateforme de Coordination et d'Orientation Comité Suivi PRS

18 février 2021



# 1/ Informations générales sur la PCO

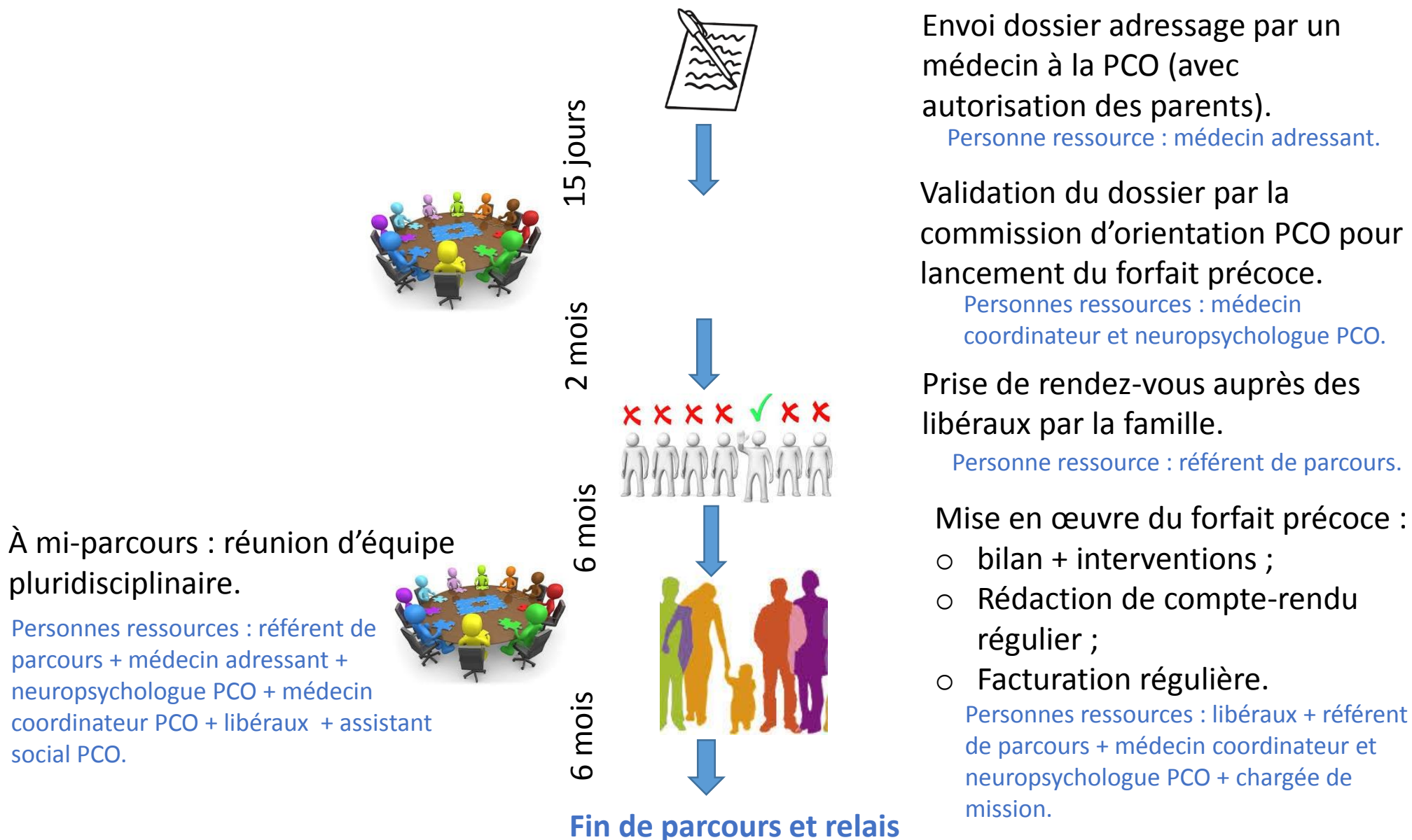
## **1.1/ Finalités de la PCO**

- Mettre en place un parcours coordonné de bilan et d'intervention précoce, destiné aux enfants de 0 à 6 ans inclus présentant des TND ou suspicion ;
- Accélérer l'accès à des bilans et favoriser, si nécessaire, des interventions précoces sans attendre la stabilisation d'un diagnostic (psychomotricité, ergothérapie, psychologie) ;
- Réduire les risques de sur-handicap.

## **1.2/ Historique de la PCO**

- Arrêté de désignation : juin 2019
- Convention de financement : décembre 2019
- Lancement officiel de la PCO : 22 janvier 2020
- Convention constitutive établie le 25 août 2020 entre les 5 partenaires (ALEFPA, APAJH, ASFA, Fondation Père FAVRON, IRSAM) : missions, organisation et gouvernance.

## 1.3/ Rappel du parcours



Envoi dossier adressage par un médecin à la PCO (avec autorisation des parents).

Personne ressource : médecin adressant.

Validation du dossier par la commission d'orientation PCO pour lancement du forfait précoce.

Personnes ressources : médecin coordinateur et neuropsychologue PCO.

Prise de rendez-vous auprès des libéraux par la famille.

Personne ressource : référent de parcours.

Mise en œuvre du forfait précoce :

- bilan + interventions ;
- Rédaction de compte-rendu régulier ;
- Facturation régulière.

Personnes ressources : libéraux + référent de parcours + médecin coordinateur et neuropsychologue PCO + chargée de mission.

12 mois (avec 6 mois de prolongation possible)

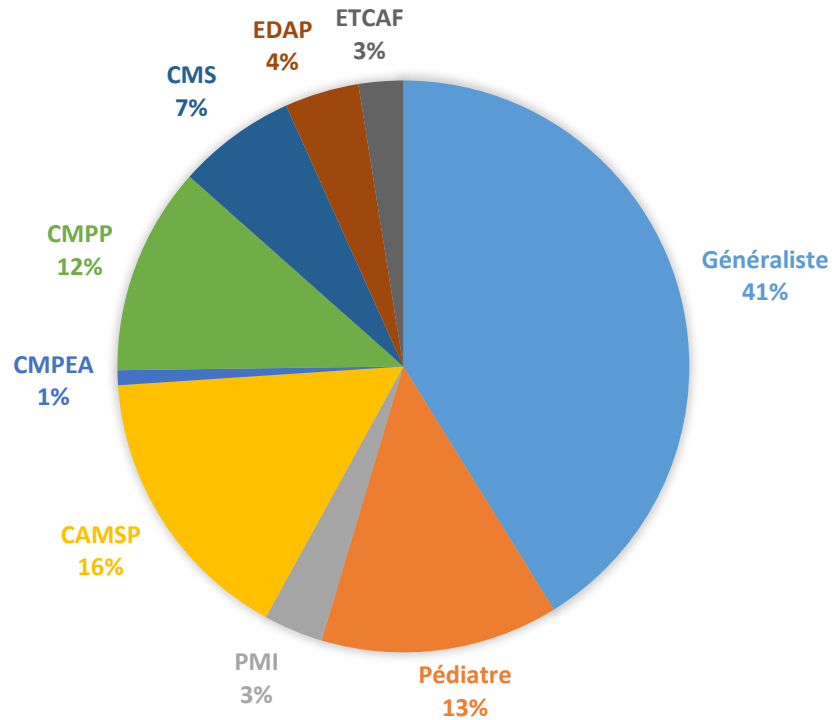
## 2/ Activité de la PCO

Depuis son ouverture, la PCO a reçu 349 **dossiers**. En février 2021, 116 dossiers sont en attente de compléments d'informations pour passage en commission d'orientation.

	Dossiers passés en commission d'orientation	Proportion	Nombre d'enfants bénéficiant d'au moins 1 forfait	Proportion
Secteur Sud	116	50%	93	49%
Secteur Nord-Est	72	31%	58	30%
Secteur Ouest	45	19%	42	21%
<b>Total</b>	<b>233 dossiers</b>		<b>193 enfants</b>	

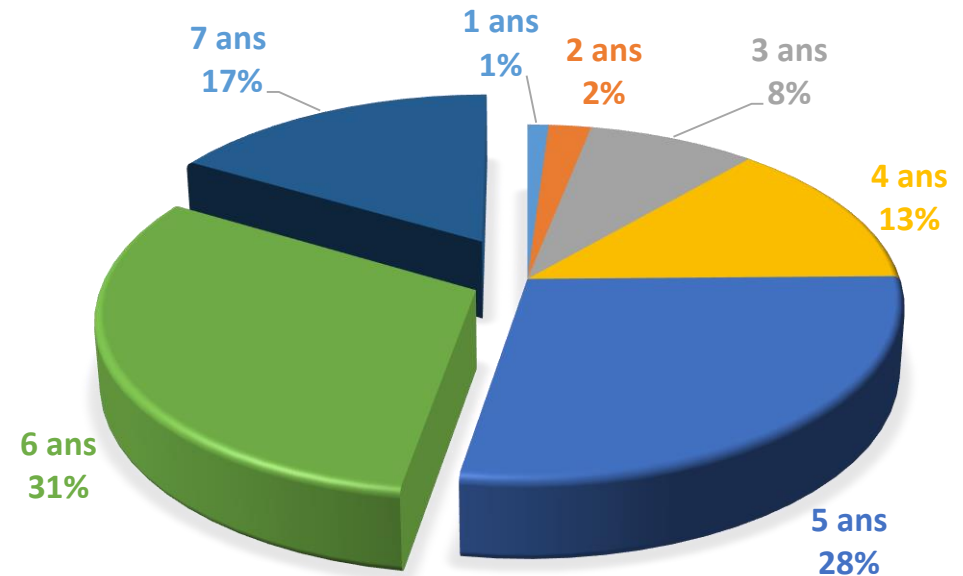
# Provenance et âge

## PROVENANCE ORIENTATION



Plus de la moitié des dossiers sont transmis par les médecins libéraux.

## ÂGE DES ENFANTS SUIVIS PAR LA PCO



La moitié des bénéficiaires a plus de 6 ans.

# Les partenaires libéraux et les forfaits précoces

	Ergothérapeutes	Psychomotriciens	Psychologues	Total	Proportion
Secteur Sud	7	18	7	32	46%
Secteur Nord-Est	4	6	5	15	21%
Secteur Ouest	5	9	9	23	32%
<b>Total</b>	16	33	21	<b>70 libéraux</b>	
<b>Proportion</b>	23%	47%	30%		

	Forfaits engagés	% des enfants concernés par cette spécialité
Psychomotriciens	145	75%
Psychologues	119	61%
Ergothérapeutes	46	24%
<b>Total</b>	<b>310 forfaits</b>	

193 enfants bénéficient de 310 forfaits, soit une moyenne de **1.60 forfait/enfant**.

# 3/ Constats et limites

## Les points forts :

- Dispositif récent et innovant en constante évolution et adaptation
- Mise en œuvre rapide des embauches et du dispositif
- Activité en croissance (Nombre de dossiers reçus)
- Réseau de professionnels libéraux conséquent et en développement
- Retours favorables des familles (témoignages et informations externes)
- Développement soutenu : échanges réguliers avec l'ARS, la CGSS, la Délégation interministérielle, autres PCO (Nice, Guyane, Isère, Paris, Strasbourg, etc.)
- Articulation avec d'autres partenaires médico-sociaux et médicaux : travail en réseau.

# 3/ Constats et Limites

## Les points à améliorer :

### *L'accompagnement et le parcours de soins :*

- Transport non financé : risque d'abandon de la part des familles
- Absence de suivi psychologique des enfants (en attente de l'arrêté)
- Difficile orientation à la sortie de la PCO vers des ESMS par manque de places

### *Professionnels libéraux :*

- Nombre limité de certains professionnels libéraux, notamment les neuropsychologues
- Déséquilibre entre les territoires : secteur Est insuffisamment doté
- Absence d'un réseau de médecins de premier recours (généraliste ou pédiatre) formés aux TND
- Absence de formations proposées par la PCO (contexte Covid)

### *Activité grandissante :*

- Grand nombre de dossiers reçus : création d'une liste d'attente PCO pour le secteur SUD.

# 4/ Perspectives et pistes d'évolution

## Éléments réglementaires :

- Extension du forfait aux 7-12 ans à partir de 2021 ;
- Prolongation du forfait de 1 an supplémentaire au lieu de 6 mois ;
- Publication attendue de l'arrêté sur les forfaits psychologues.

## Éléments partenariaux :

- Structurations du niveau 1
- Possibilité de proposer aux structures de niveau 3 de rejoindre la convention constitutive
- Renforcer les compétences des partenaires libéraux sur les TND ;
- Poursuivre les efforts de communication à destination des professionnels de santé (libéraux, centres de formation, jeunes diplômés, etc) ;
- Recherche de rééquilibrage des professions libérales sur le territoire : mesures incitatives pour les installations (Est) ;
- Mise en place d'une articulation avec la MDPH (AEEH, parcours).



**Nous vous remercions pour votre attention**





# Objectif n°1- Améliorer le repérage, le dépistage et la prise en charge précoce du handicap

Objectifs opérationnels 5 ans	Actions et leviers actions	Programmation 2020	Bilan 2020	Perspectives 2021
1. Améliorer le repérage, le dépistage et la prise en charge précoce du handicap	2. Protocole d'orientation des enfants vers les CAMSP et CMPP	<p>Projet conduit par le CREAI Production production du livrable "référentiel CAMPS,CMPP,CMPEA"</p> <p>Mise en œuvre du projet</p>	<p>Les travaux du CREAI portent sur 3 axes</p> <p>1- La description de l'offre et de l'activité des centres</p> <p>2- L'analyse concertée des données</p> <p>3- La formulation de préconisations vers un référentiel partagé d'articulation des activités et des organisations par territoire de proximité.</p> <p>Démarrage du projet animé par le CREAI Tenue de 3 COFIL et de GT Phase de diagnostic finalisée - il reste des 2autres phases à mener</p>	Rédaction et production du livrable
	3. Optimisation des capacités de prise en charge précoce dans les CAMSP et CMPP			
	4. Mise en place d'expertises de niveau 3, et articulation des trois niveaux d'expertise	Projet d'installation d'un centre de référence TND par rapprochement des centres expert (SAF, CRA, TLA...)	Projet sur 2021	<p>Lancement de travaux pour la création d'un centre de référence TND</p> <p>Conduite de projet à définir</p>

# Objectif n°1- Améliorer le repérage, le dépistage et la prise en charge précoce du handicap

Objectifs opérationnels 5 ans	Actions et leviers actions	Programmation 2020	Bilan 2020	Perspectives 2021
<b>1. Améliorer le repérage, le dépistage et la prise en charge précoce du handicap</b>	<b>5. Développement de la guidance parentale, intégrée à la prise en charge médico-sociale des enfants</b>	Identification de l'existant et des besoins en terme de soutien aux aidants Focus plus large "aide aux aidants" Report action 2021	Report sur 2021	Travaux confiés au CREAI = état des lieux de la situation, identification des besoins et proposition de solutions en réponse aux besoins identifiés non couverts

# Objectif n°2- Adapter l'offre médico-sociale aux besoins et aux attentes des personnes handicapées

Objectifs opérationnels 5 ans	Actions et leviers actions	Programmation 2020	Bilan 2020	Perspectives 2021
<p><b>2. Adapter l'offre médico-sociale aux besoins et aux attentes des personnes en situation de handicap</b></p>	<p><b>1. Promotion de dispositifs assurant un accompagnement et une prise en charge individualisée, variables dans le temps : plateformes de service, pôles de compétence et de prestations externalisées, relayage, accueil séquentiel, accueil temporaire</b></p>	<p><b>Poursuite de la promotion de dispositifs favorisant l'individualisation l'accompagnement et l'agilité des réponses</b></p>	<p><b>&gt; Installation en 2019 de 2 pôles de compétences et de prestations externalisées (PCPE) couvrant l'ensemble du territoire + équipe mobile situations complexes en 2020.</b></p> <p>&gt; Développement de l'accueil temporaire et séquentiel favorisant l'approche en file active</p> <p>-&gt;structuration en plateforme de services coordonnée au sein des OG : approche thématique (ex :TSA), approche par pôle de compétence (emploi, scolarisation, participation sociale....)</p>	<p>Poursuite des actions ( développement AT...)</p>

Objectif n°2- Adapter l'offre médico-sociale aux besoins et aux attentes des personnes handicapées

Présentation des pôles de compétences et de prestations externalisées (PCPE)

ALEFPA

Mme LEFEVRE



# Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées



Présentation PRS Février 2021

# RAPPEL DU CADRE D'INTERVENTION



Dans le cadre de la RAPT, le PCPE s'inscrit dans une visée inclusive. Il soutient le maintien à domicile des personnes en situation de handicap afin d'assurer la continuité des parcours dans l'attente d'une réponse adaptée, de prévenir les ruptures de parcours.



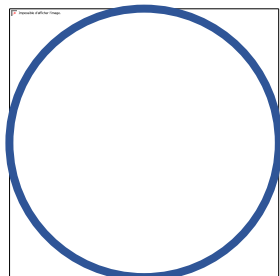
Public :

- Enfant et Adultes en situation de handicap / Aidants
- Personnes sans solution d'accompagnement
- Ou bénéficiant d'un accompagnement partiel ou non adapté
- En risque de rupture
- En situation de handicap complexe

# DEPLOIEMENT TERRITORIAL



Ouverture : Mai 2019



Deux équipes composées de 2 coordinateurs de parcours implantées sur :  
Bassin Nord-Est  
Bassin Sud-Ouest



Tous types de handicap



# ACTIVITE 2020

File  
active

**109  
situations**



+

- 74 Nouvelles interventions
- 56% SO / 44% NE
- 14 % prioritaires

-

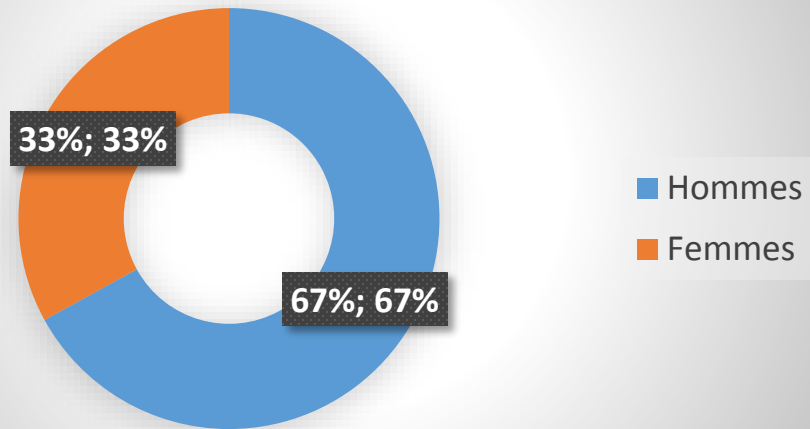
- 13 Sorties
- Impact Covid et mise en œuvre

PAG

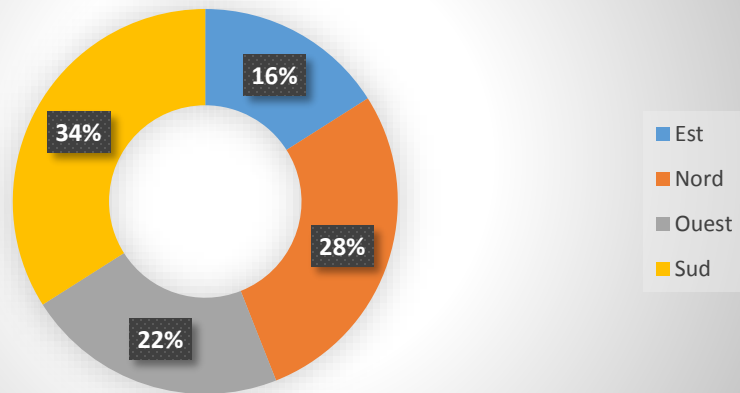
- 21 % PAG
- 64% Mineurs
- 59% TSA

# ETUDE DE POPULATION

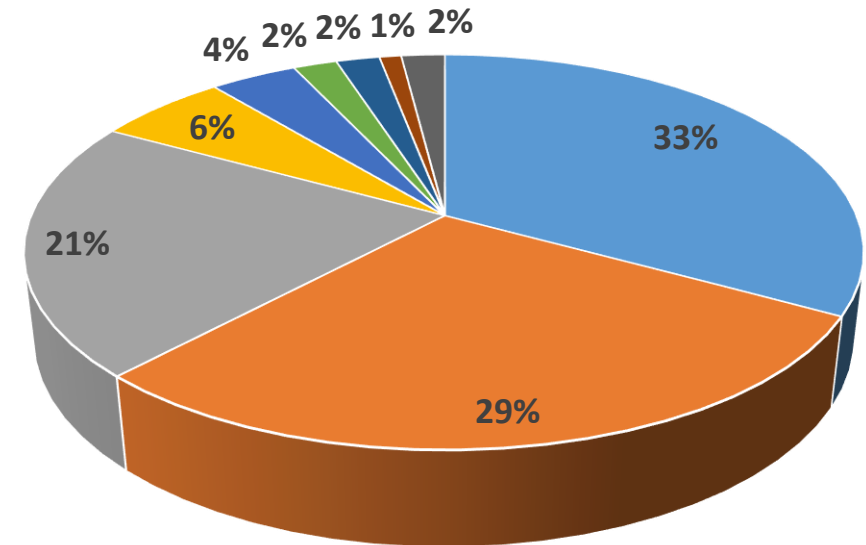
## Répartition par sexe



## Résidence



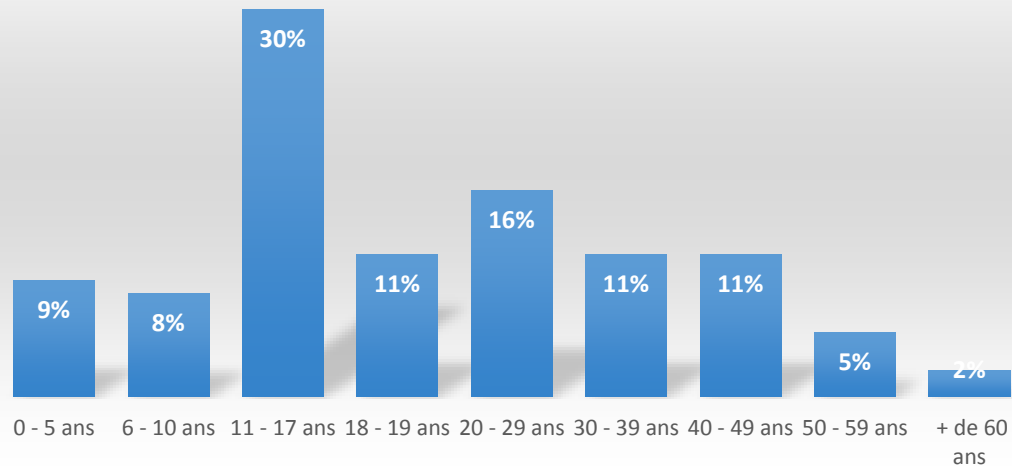
## Typologies de handicap



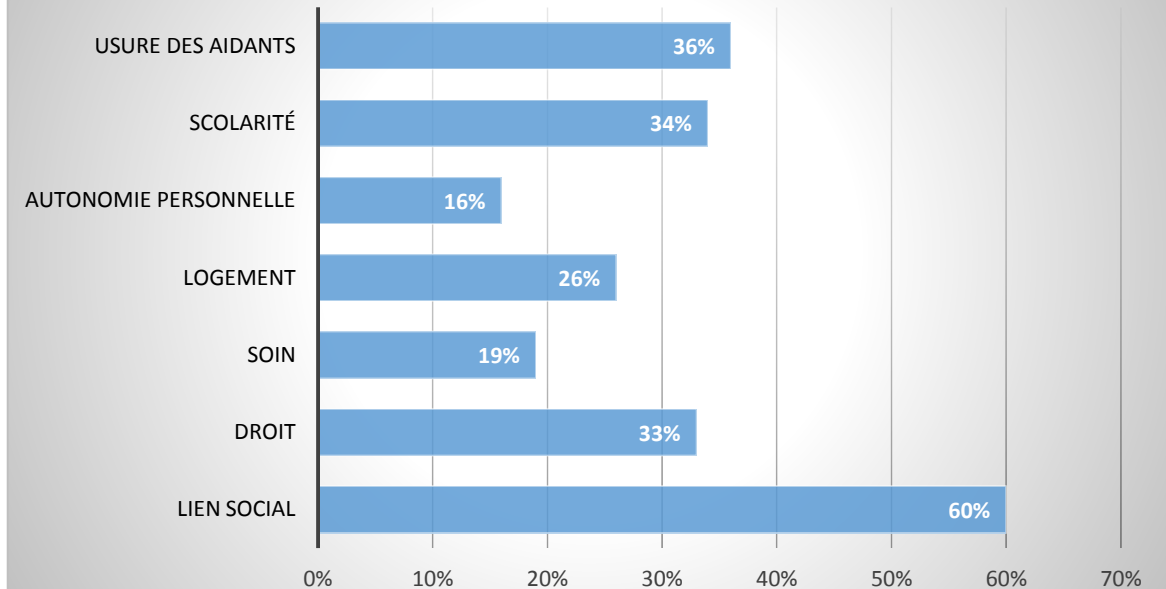
- Déficience intellectuelle
- TSA
- Handicap psychique
- Troubles métabolisme
- Polyhandicap
- Handicap moteur
- Handicap sensoriel
- Cérébrolésé
- En cours de diagnostic

# DONNEES POPULATION

## Répartition par âge



## Facteurs de rupture

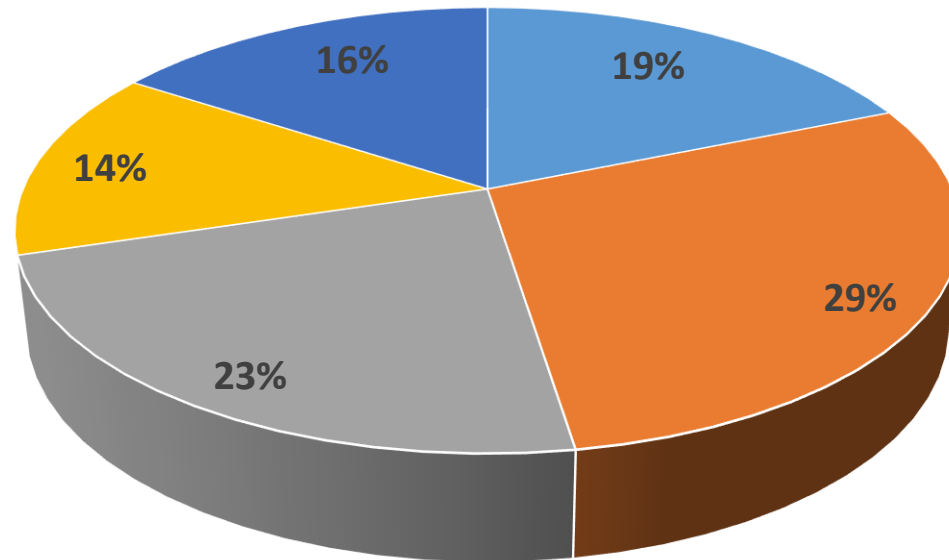


## Problématiques liées aux âges:

- 6 – 16 ans : Rupture de scolarité
- A partir de 35 ans : perte autonomie personnelle
- A partir de 40 ans : vieillissement des aidants

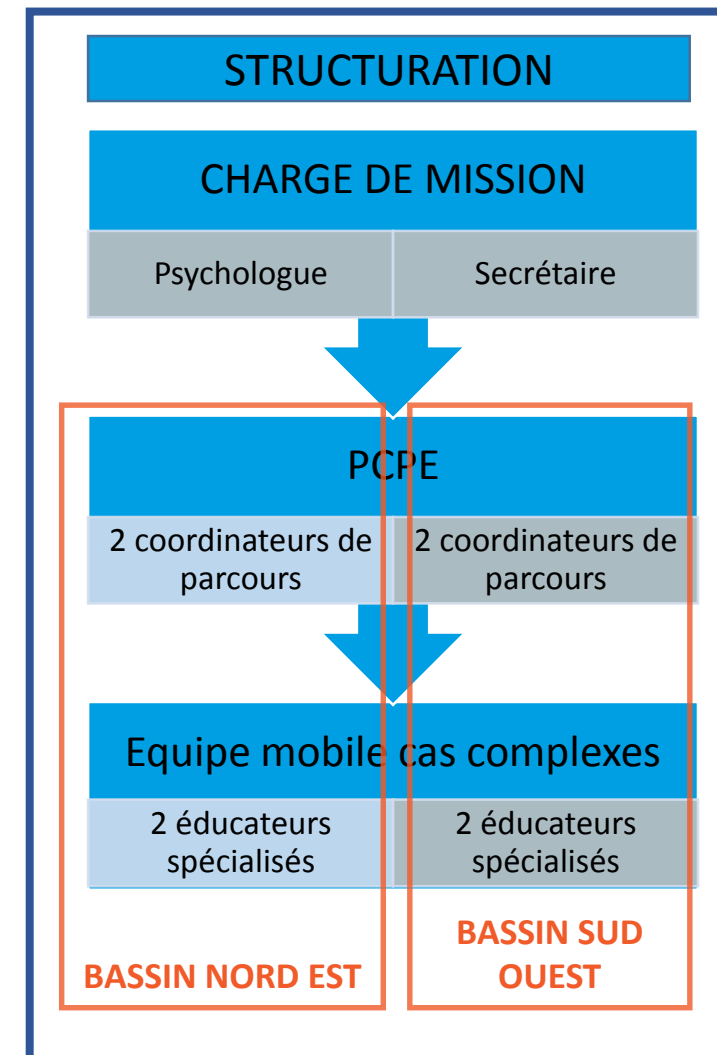
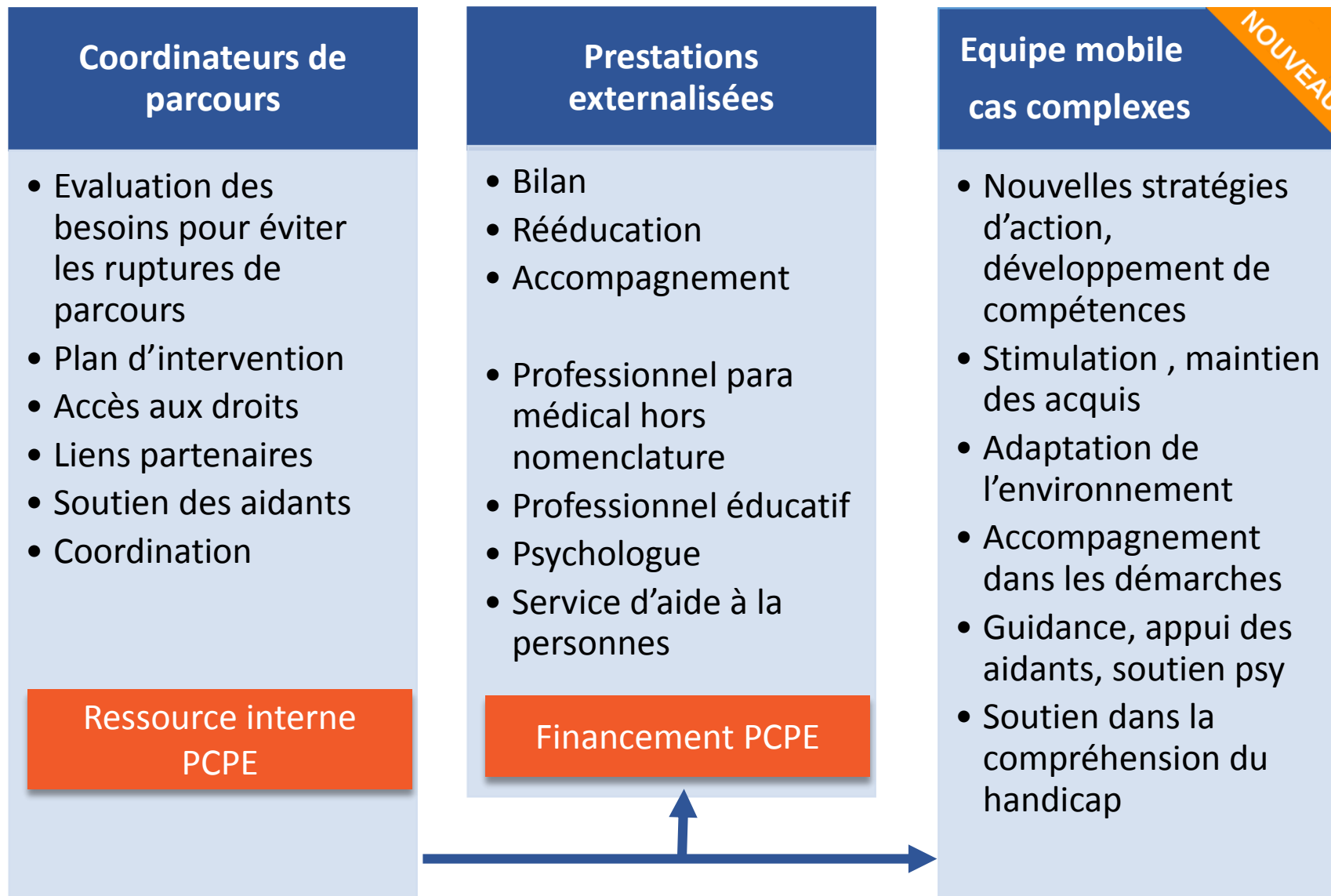
# LES AIDANTS

Besoins recensés



- Répit repos
- Coordination des prestations
- Allègement de l'accompagnement
- Guidance
- Valorisation des savoirs faire

# INTERVENTIONS DIRECTES ET PRESTATIONS



# CONSOLIDATION DES PARCOURS



Santé : médecin traitant, PTA, infirmières, ergothérapeute, psychomotricienne



Dispositifs médico-sociaux : ERHR, Autisme Sport, centre des ressources CRIA,



Structures d'accueil collectif petite enfance et jeunesse



Structures de loisirs, sport

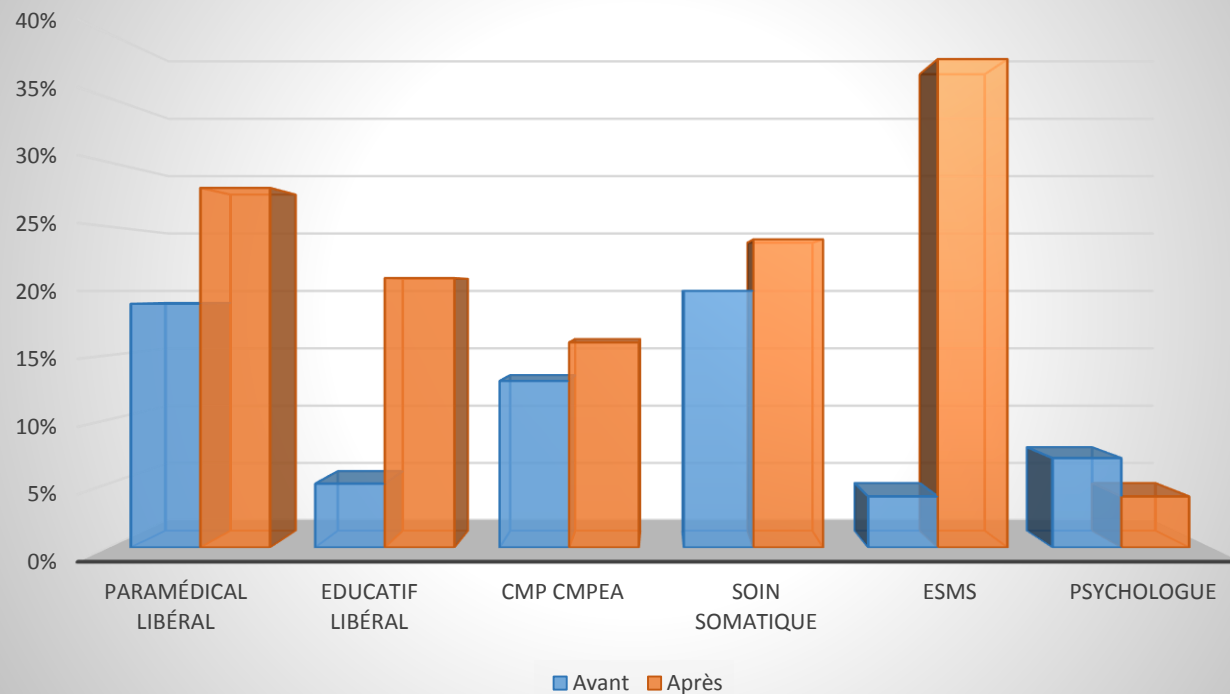


Education Nationale

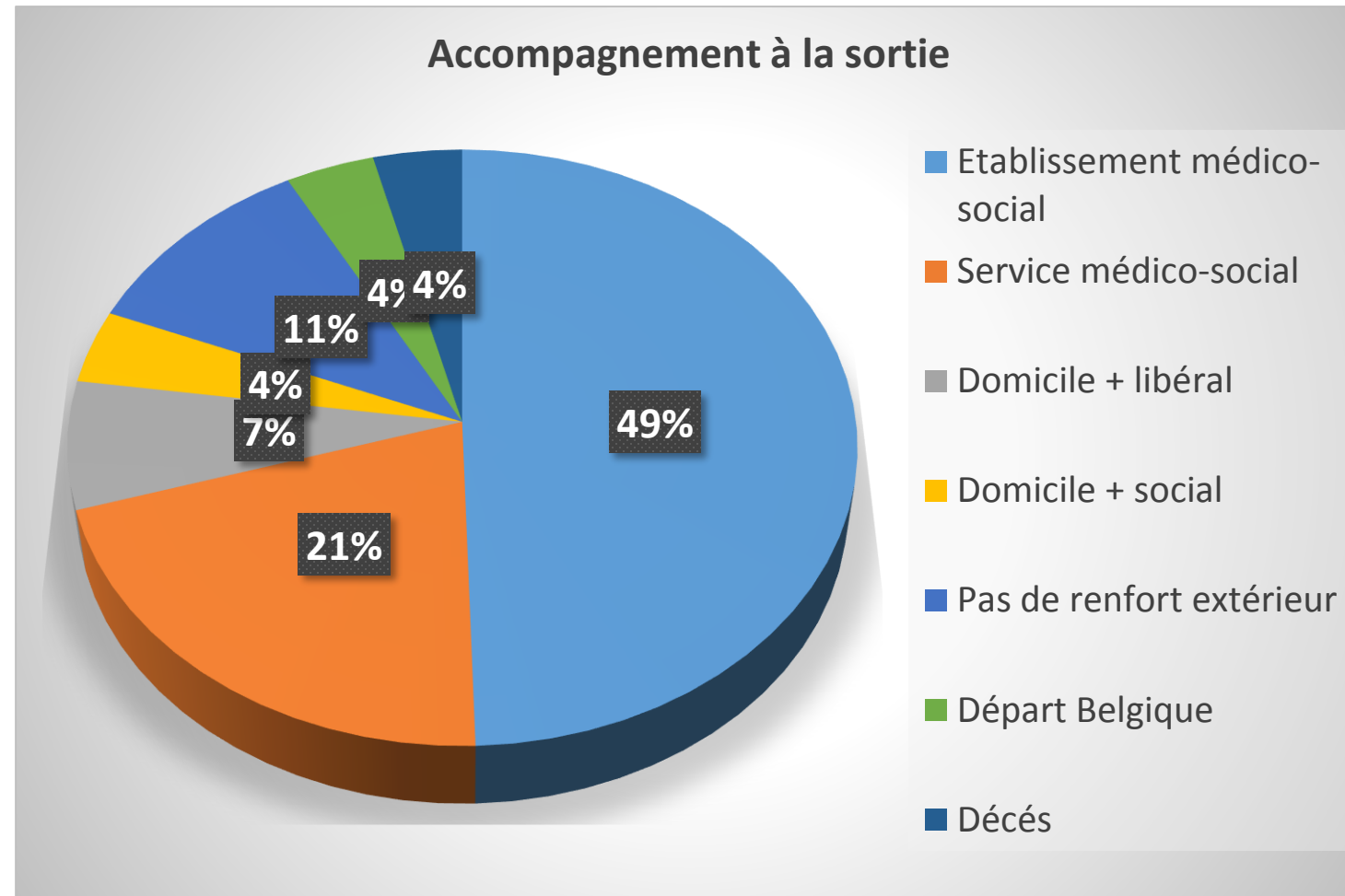


ESMS : accueil temporaire, répit repos

## Réponse aux besoins éducatifs et en santé



# SORTIES



# RESEAUX



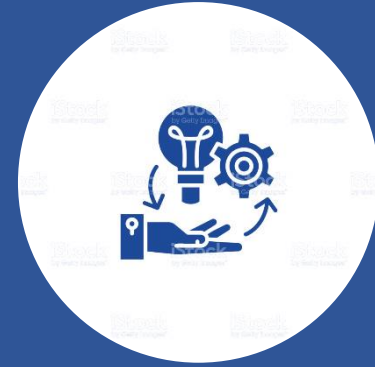
Interconnaissance  
des acteurs  
(A minima 12 par  
an)



Réflexion pluri  
partenaires  
autour de  
situations  
(3 situations)



Café collaboratif  
(1 rencontre  
thématique)



Renforcement  
des ressources,  
innovation  
(Handisoutien  
974)





# PRESPECTIVES 2021



Merci de votre attention

# Objectif n°2- Adapter l'offre médico-sociale aux besoins et aux attentes des personnes handicapées

Objectifs opérationnels 5 ans	Actions et leviers actions	Programmation 2020	Bilan 2020	Perspectives 2021
<b>2. Adapter l'offre médico-sociale aux besoins et aux attentes des personnes en situation de handicap</b>	<b>2. Convention territoriale inter-associative et multi-partenariale entre organismes gestionnaires d'ESMS d'un même territoire de proximité</b>	>Pour rappel, le 1er GCMS a été installé en avril 2019 dans l'ouest au titre de la mutualisation des transports  >Projet d'extension géographique du Groupement de coopération médico-sociale (GCMS) transport et élargissement du périmètre après bilan	Bilan à établir et à analyser avant arbitrage sur l'extension	Report bilan sur 2021 Adoption des perspectives du CGSMS
	<b>3. Structuration de l'offre, par territoire, sur le principe d'une offre de prestations avec les trois niveaux de recours</b>	Production et présentation du diagnostic territorial partagé (DTP) dans le cadre de la démarche RAPT pour mars 2020  Stratégie évolution de l'offre	Report de la production et de la présentation du (DTP) finalisé  Echange avec la FEHAP sur la politique conjointe ARS-CD d'évolution et de transformation de l'offre médico-sociale : amplifier l'accompagnement des PSH en milieu ordinaire	>Présentation du DTP devant les instances  >Adoption d'une stratégie de développement et de transformation de l'offre conjointe ARS et CD via notamment le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI)

# Objectif n°2- Adapter l'offre médico-sociale aux besoins et aux attentes des personnes handicapées

Objectifs opérationnels 5 ans	Actions et leviers actions	Programmation 2020	Bilan 2020	Perspectives 2021
2. Adapter l'offre médico-sociale aux besoins et aux attentes des personnes en situation de handicap	4. Soutien aux aidants : guidance parentale, formation des aidants, répit	Définir une stratégie globale d'aide aux aidants	Action prévue sur 2021	Travaux confiés au CREAI (état des lieux de l'offre et identification des besoins)  Volonté de susciter des réponses adaptées dans l'AMI
	5. Développement de la polyvalence des services	Action reportée sur 2021	Report sur 2021	Identification et mise en œuvre des leviers issus de la réforme des autorisations
	6. Harmonisation des outils et des critères d'admission en ESMS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Finalisation en cours du chantier "pratiques d'admission" en lien avec la Réponse accompagnée pour tous (RAPT)</li> <li>- Déploiement opérationnel du SI suivi des orientations au sein des ESMS (OSMOSE)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt;L'ARS OI a missionné le CREAI OI sur ce chantier en janvier 2019 (chantier 3, Axe 2 de la RAPT) autour de 2 thématiques :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- thématique 1 :Processus d'admission et dossier usager unique d'admission</li> <li>- thématique 2: Critères et modalités de priorisation</li> </ul> </li> <li>&gt; Osmose techniquement en production depuis le dernier trimestre 2020 (cf Présentation)</li> </ul>	Finalisation du chantier "pratiques d'admission" par le CREAI avec les acteurs concernés        SI Osmose - opérationnalité des portails ESMS, usagers et pilotage



Objectif n°2- Adapter l'offre médico-sociale aux besoins et aux attentes des personnes handicapées

Présentation du SI suivi des orientations OSMOSE

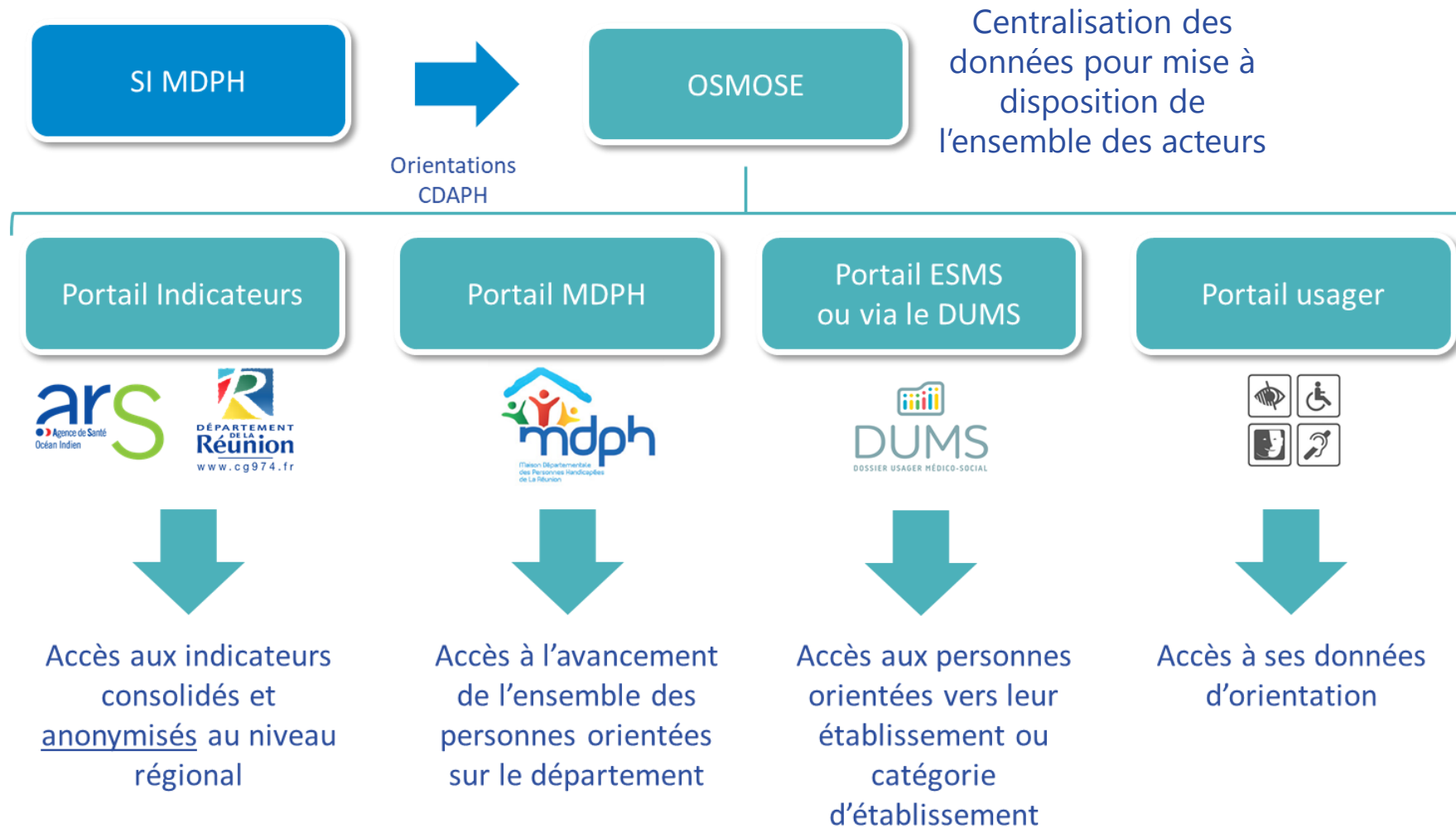
GCS TESIS

M. FAINTAISIE

## OSMOSE en 2 mots

- Déclinaison régionale du projet CNSA de SI harmonisé
- Objectifs :
  - Connaître et réguler l'offre médico-sociale
  - Disposer d'information sur les listes d'attente pour mieux orienter
  - Mettre à jour et partager les statuts des orientations des usagers pour l'ensemble des acteurs (usagers et professionnels)
- Les composants d'Osmose
  - Serveur de centralisation des données, portail MDPH, portail ESMS, portail usager, portail indicateurs ARS/CD

# Les composants d'OSMOSE



## Situation à date du déploiement OSMOSE

- 100% • Serveur OSMOSE : opérationnel
  - Mis en production, peuplement initial à partir de l'historique CDAPH
  - Import des fichiers de décisions au format cible validé
  - La liste des usagers orientés est créée et consolidée à plus de 90%
- 90% • ESMS Ogirys : ajustement fonctionnel, usage non routinier
  - Fonctionnalité d'accès aux données Osmose via Ogirys livrée et testée
  - Demande d'évolution en cours de traitement (visualisation des mises à jour par les autres ESMS de même type)



## Situation à date du déploiement OSMOSE

- 50% • ESMS portail : non démarré
  - Démarrage du déploiement en cours
- 100% • MDPH : démarré
  - Validation des fonctionnalités du portail réalisée, usage du portail
- 50% • Usagers : non démarré
  - Lancement de l'expérimentation ADAPEI en cours (identification des familles, transmission de guide utilisateur, ouverture des comptes)
- 90% • ARS/CD : en cours de validation
  - Livraison des indicateurs et tableau croisé dynamique réalisée, non validé
  - Donnée partiellement présente : nature des déficiences

## Les prochaines échéances

- COPIL post production début mars
- Evolution des fonctionnalités
  - Cadre fonctionnel CNSA
  - Prise en compte de la problématique des accueils temporaires
- Portail Usagers
  - Enrichissement des fonctionnalités sous réserve de financement

# Objectif n°2- Adapter l'offre médico-sociale aux besoins et aux attentes des personnes handicapées

Objectifs opérationnels 5 ans	Actions et leviers actions	Programmation 2020	Bilan 2020	Perspectives 2021
<b>2. Adapter l'offre médico-sociale aux besoins et aux attentes des personnes en situation de handicap</b>	<b>7. Promotion de réponses adaptées aux personnes en situation de handicap vieillissantes (PHV) sur la base des travaux menés sur le territoire</b>	<b>Action confiée au CREAI - report</b>	Report: date à déterminer	Date du déploiement de l'action à déterminer avec le CREAI
	<b>8. Réalisation d'une étude pour améliorer la connaissance de la population handicapée vieillissante</b>	<b>Action reportée</b>	Report: date à déterminer	Programmation à déterminer
	<b>9. Favoriser la mise en place de formations croisées sanitaire/social/médico-social sur le partage d'information de santé au sein d'une équipe pluridisciplinaire d'accompagnement</b>	<b>Aucune programmation</b>	Constat partagé du comité : Des équipes sur le terrain peu disponibles pour répondre aux demandes de formations	



Objectifs opérationnels 5 ans	Actions et leviers actions	Programmation 2020	Bilan 2020	Perspectives 2021
<b>3. Promouvoir l'autonomie et l'inclusion des personnes en situation de handicap</b>	<b>1. Dispositifs innovants et expérimentaux favorisant l'accès et le maintien en milieu ordinaire</b>	<b>Poursuite expérimentation FAM MAS hors les murs avec élargissement</b> <b>Fin expérimentation logement autonome pour personnes en situation de handicap</b> <b>Projet Relayaz 974 mis en suspens</b>	>Poursuite de l'activité FAM-MAS hors les murs sur 2020 avec nouvelles modalités d'intervention en lien avec la crise sanitaire  >Fin expérimentation logement autonome pour personnes en situation de handicap psychique "allons Deor"  >Projet Relayaz 974 suspendu	>Poursuite du projet expérimental FAM-MAS hors les murs : arbitrage ARS sur pérennisation  >Reprise du projet Relayaz à titre expérimental en juillet 2021
	<b>2. Dispositifs de scolarisation en milieu ordinaire ou semi-ordinaire : unités d'enseignement externalisées, ULIS-SESSAD, inclusions partielles en classe ordinaire</b>	>Installation du comité de suivi de l'école inclusive et adoption d'une feuille de route conjointe ARS = promouvoir l'inclusion scolaire des ESH.  >Développement de dispositifs d'inclusion scolaire : appel à candidature conjoint ARS-Education nationale pour l'ouverture d'une unité d'enseignement élémentaire (UEEA) pour enfants avec autisme, extension équipes mobiles d'appui à la scolarisation des enfants avec handicap,	>Installation du 1er CDSEI le 27/11/2020 <b>L'ARS et le Rectorat adoptent une stratégie régionale visant à favoriser l'inclusion scolaire des enfants en situation de handicap (Cf présentation)</b>  >Installation de l'UEEA dans l'Est depuis le 17 août 2020 - portage par l'AFL (cf présentation)	>Déploiement des missions confiées au CREAM  >Contractualisation des objectifs cibles avec les ESMS dans le cadre des CPOM  >Lancement de l'AAC UEMA dans l'Ouest et ouverture de l'UEEA à la rentrée 2021

Présentation de la politique régionale « école inclusive »

# POLITIQUE REGIONALE « ECOLE INCLUSIVE » A LA REUNION

# Comité de suivi de l'école inclusive

## Son organisation

### ❑ Installation du comité de suivi de l'école inclusive le 27 novembre 2

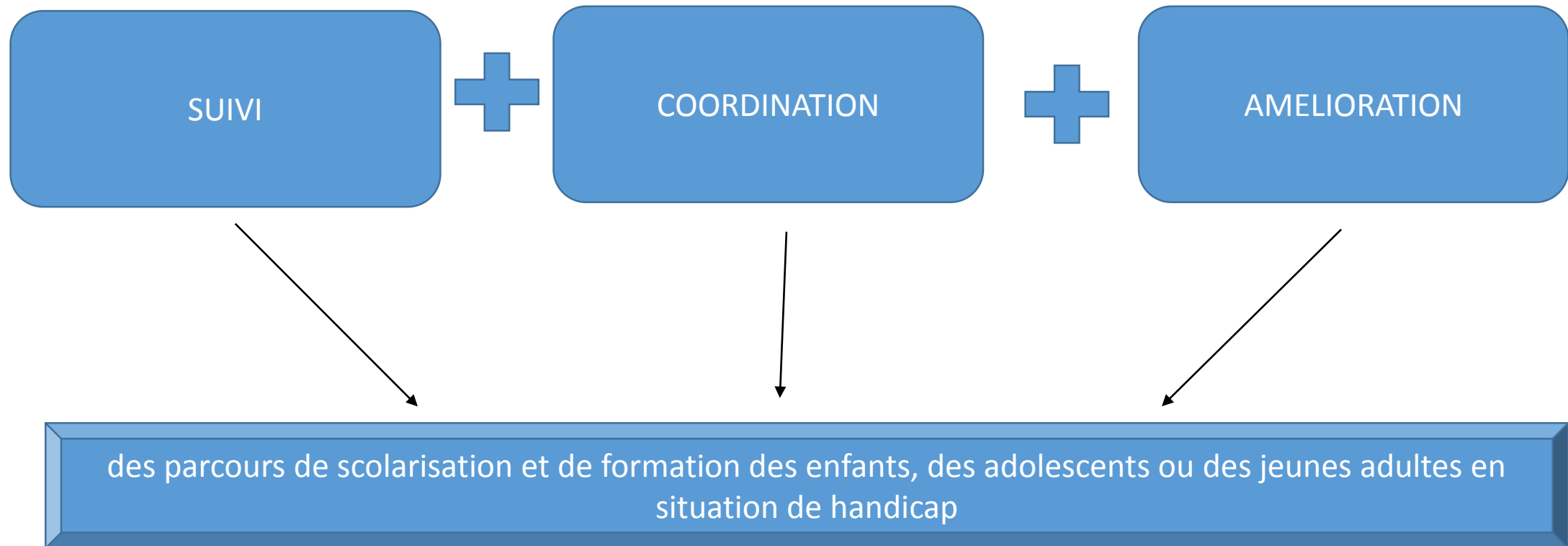
- Une nouvelle instance de gouvernance instaurée par le décret du 4 mai 2020

### ❑ Présidé conjointement par l'ARS et le Rectorat, le comité de suivi de l'école inclusive est composé :

- De représentants d'administrations : ARS, Rectorat
- De représentants des collectivités : Département, Région, communes
- De représentant des associations de parents d'enfants en situation de handicap;
- De représentant des organismes gestionnaires

# Comité de suivi de l'école inclusive

## Ses missions





## **Mettre en place une stratégie partenariale afin de favoriser la fluidification des parcours des jeunes en situation de handicap**

1. Fixer les axes de progrès pour la Réunion (cibles quantitatives et qualitatives)
2. Intégrer les cibles de développement de l'inclusion scolaire dans les CPOM des établissements médico-sociaux (annexe co-signée par la rectrice) dans un objectif de transformation de l'offre.
3. Travailler sur les freins potentiels à l'inclusion scolaire : transports, restauration scolaire, disponibilité de locaux dans les établissements scolaires, accès au périscolaire, modes d'accompagnement.....
4. Mener une étude sur les enfants scolarisés dans les établissements médico-sociaux: classes internes et unités externalisées. Etude confiée au CREAI.

Présentation de l'Unité d'enseignement élémentaire Autisme (UEEA)

AFL

M.FOUREAU



*L'Unité d'Enseignement  
Élémentaire Autiste  
de Bras-Panon*

**Présentation AFL février 2021**



## **Engagement N° 3 de la stratégie Nationale**

**L' instruction Ministérielle s'inscrit dans la mise en œuvre de l'engagement n°3 de la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement (TND) 2018-2022**

**«rattraper notre retard en matière de scolarisation » qui prévoit notamment la création de 45 unités d'enseignement élémentaire autisme (UEEA) d'ici 2022, réparties sur les zones du territoire qui comptent le plus de jeunes enfants.**

**La scolarisation des enfants avec troubles du spectre de l'autisme (TSA) est un enjeu majeur de la stratégie nationale et de la construction d'une école pleinement inclusive. Les UEEA complètent l'offre de scolarisation pour les enfants autistes : les différentes modalités de scolarisation, que la stratégie nationale est venue renforcer, doivent progressivement permettre l'accompagnement de chaque élève ayant des besoins éducatifs particuliers.**

# **Le Public accueilli**

**Les UEEA concernent des élèves disposant d'un diagnostic d'autisme, n'ayant pas acquis suffisamment d'autonomie, de langage et/ou qui présentent à un moment de leurs parcours des difficultés substantielles dans leurs relations sociales, de communication, de comportement et de centres d'intérêt.**

**Il s'agit notamment d'enfants pour lesquels l'accompagnement dans le cadre d'une ULIS ou avec l'appui d'une aide humaine est insuffisant.**

**Les enfants accueillis sont ceux de la classe d'âge de l'école élémentaire. L'école élémentaire accueille les élèves de 6 à 11 ans sur deux cycles (cycle 2 et début du cycle 3) réparties en 5 niveaux de classes :**

**CP, CE1, CE2, CM1 et CM2.**

# PRINCIPES GÉNÉRAUX

## INTÉGRATION DE L'UEEA AU PROJET D'ÉCOLE

**L'UEEA fait partie  
intégrante du  
fonctionnement de l'école.  
Afin de favoriser la  
scolarisation des enfants  
autistes dans un  
environnement inclusif, le  
projet de l'unité  
d'enseignement est inscrit  
dans le projet d'école.**

## EFFECTIF

**Les UEEA sont des unités  
scolarisant entre 7 et 10  
élèves maximum.**

## TEMPS DE PRÉSENCE DES ENFANTS

**Les élèves de l'UEEA sont  
présents à l'école sur la  
même durée que l'ensemble  
des élèves d'école  
élémentaire. Ils sont  
scolarisés dans cette UEEA  
à temps complet.  
L'UEEA est ouverte dans le  
respect du calendrier  
scolaire.**

## Rôle des parents

**L'implication des parents  
est indispensable pour  
«assurer la cohérence des interventions  
et des modes d'interactions avec l'enfant».**

**Elle est fondamentale pour assurer  
le développement et le bien-être de  
l'enfant et de la famille.**

## LOCALISATION

**Ecole Bois de couleurs  
à la Rivière du Mât les hauts  
(commune de Bras-Panon)**

## ORGANISATION DES LOCAUX

**L'UEEA dispose a minima d'une salle  
de classe et d'une deuxième salle,  
prioritairement destinée aux  
interventions individuelles. L'UEEA se  
trouve nécessairement dans les  
locaux scolaires et, de préférence, à  
proximité immédiate de la deuxième  
salle.**

# L'admission des enfants

**La MDPH adresse la notification CDAPH à l'inspecteur d'académie qui affecte l'enfant dans l'école où est située l'UEEA.**

**A réception de l'avis d'affectation de l'inspection académique, les parents procèdent à l'inscription de leur enfant à la mairie.**

**Le directeur de l'école procède à l'admission de chaque élève dans l'école.**

**Les parents ou tuteurs légaux sont reçus conjointement par le directeur de l'école et le directeur de l'ESMS afin de préparer l'arrivée de leur enfant, de visiter l'école et de recevoir les informations relatives à sa scolarisation.**

**Les parents sont associés à l'ensemble des décisions relatives à la scolarisation de leur enfant.**

# Les professionnels



Education Nationale



- \* **Direction École**
- \* **Enseignante spécialisée**
- \* **AESH**



AFL



- \* **Chef de service IME du Baobab**
- \* **Éducateur spécialisé**
- \* **Accompagnant Éducatif et Social**
- \* **Psychomotricien**
- \* **Psychologue**
- \* **Superviseur des pratiques**



# BILANS

## ***Ce qui est fait :***

- \* **Installation du dispositif au 17/08**
- \* **Effectif au 4/02/21 : 8 enfants majoritairement entre 6 et 8 ans (6 Nord / 2 Est)**
  - \* **Recrutement des équipes (reste le poste de psychologue en cours)**
  - \* **Livraison du matériel de structuration de la classe**
  - \* **Clôture de la formation pluridisciplinaire (8 journées)**
  - \* **Comité d'évaluation du dispositif fait le 17/11**

## ***Ce qui reste à faire :***

- \* **Convention cadre ARS/ Rectorat / Mairie de Bras-Panon / AFL**
- \* **Clarification des frais de restauration scolaire (convention intercommunale)**

Objectifs opérationnels 5 ans	Actions et leviers actions	Programmation 2020	Bilan 2020	Perspectives 2021
3. Promouvoir l'autonomie et l'inclusion des personnes en situation de handicap	3. Formation des enseignants à la prise en compte du handicap en milieu scolaire et professionnalisation des AESH	Formation des enseignants à la prise en compte du handicap en milieu scolaire et professionnalisation des AESH	685 enseignants du 1er et 2nd degré formés 55 AESH formés	Poursuite des actions de formation au bénéfice des enseignants et des AESH
	4. Dispositifs favorisant l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap en milieu ordinaire : dispositif emploi accompagné,	Renforcement du dispositif emploi accompagné (DEA) pour favoriser l'insertion professionnelle des PSH en milieu ordinaire	> Renforcement effectif du DEA 106 PSH suivies en 2020 contre 29 en 2018 (cf présentation)	Augmentation du nombre de personnes suivies au titre du DEA

Présentation du dispositif d'emploi accompagné

ALEFPA

Mme BOUKKIR



JEUDI 18  
FEVRIER  
2021

# Prékap'R Emploi Accompagné: Le dispositif d'emploi accompagné Bilan 2020 et perspectives





# Du travail pour tous tout au long de la vie

## Rappel du cadre juridique :

- l'article 52 de la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels,
- le décret n° 2016- 1899 du 27 décembre 2016 modifié relatif à la mise en œuvre du dispositif d'emploi accompagné et au financement du compte personnel de formation des travailleurs handicapés,
- la circulaire interministérielle N° DGCS/3B/5A/DGEFP/METH/2017/125 du 14 avril 2017 relative aux modalités de mise en œuvre du dispositif d'emploi accompagné.





*C'est un dispositif d'appui et de sécurisation des parcours pour des travailleurs vivant avec un handicap, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018.*

*Nous entamons sa 4<sup>ème</sup> année de fonctionnement.*

***Ce dispositif s'inscrit dans le cadre du Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés (PRITH) et figure au nombre des outils mobilisables pour favoriser l'accès et le maintien dans l'emploi des publics nécessitant un accompagnement spécifique.***







## Le public concerné :

L'emploi accompagné concerne les personnes reconnues travailleur handicapé âgées de 16 ans ou plus, titulaire d'une notification délivrée par la MDPH et remplissant l'une des 3 conditions suivantes :

- **Être accompagné par un ESAT et avoir un projet d'insertion professionnelle en milieu ordinaire nécessitant un accompagnement intensif,**
- **Bénéficiaire d'une RQTH et avoir un projet d'insertion professionnelle en milieu ordinaire de travail,**
- **Être en emploi en milieu ordinaire et rencontrer des difficultés particulières pour sécuriser de façon durable leur emploi du fait d'un handicap.**





Pour statuer sur une décision d'orientation des personnes vers le dispositif d'emploi accompagné, la Commission Départementale pour l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) va considérer 2 types de critères :

- **Attestant d'une part, que la personne possède un projet professionnel visant une inclusion dans l'emploi en milieu ordinaire ;**
- **Attestant d'autre part, que pour réussir cette inclusion, la personne aura besoin d'un accompagnement dense (relation de proximité et contacts très fréquents) sur plusieurs mois/années (notification généralement d'une durée 2 ans)**







# Différents publics concernés avec des handicaps différents

Ainsi la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées va orienter les personnes le nécessitant le plus, parmi :

- ***Les Travailleurs du milieu spécialisé souhaitant effectuer la passerelle vers le milieu ordinaire (continuité du dispositif Prékap'R « d'alternance accompagnée »),***
- ***Les personnes identifiées par la MDPH et d'autres partenaires (POLE EMPLOI, CAP EMPLOI, MOI...) comme ayant des besoins d'accompagnement denses du fait de leur handicap, frein principal à leur inclusion dans l'emploi ordinaire,***
- ***Les personnes en emploi repérées comme étant en difficulté du fait de troubles spécifiques (Handicap psychique, Autisme).***





# Modalités d'accompagnement :

Un référent Emploi Accompagné est désigné pour assurer l'accompagnement de la personne en 2 volets :

- Accompagnement médico-social et soutien à l'insertion professionnelle de la personne handicapée avec 4 axes : évaluation de la situation, détermination du projet professionnel, assistance dans la recherche d'emploi et accompagnement dans l'emploi
- Accompagnement de l'employeur (sensibilisation du collectif de travail, adaptation au poste, conseil sur les aides à l'insertion et la compensation, ...)

**Un contrat d'accompagnement est signé par le travailleur, le dispositif EA et le cas échéant l'employeur.**





# Fonctionnement et partenariats :

A ce jour, le dispositif fonctionne avec :

- 9 référents Emploi Accompagné qui interviennent sur tout le territoire de la Réunion
- 1 Chef de service
- 1 agent administratif

Et un fort partenariat qui est la clé de sa réussite :

- FIPHFP et AGEFIPH
- ARS OCEAN INDIEN
- CAP EMPLOI
- DIECCTE Réunion
- MEDEF et ANDRH
- POLE EMPLOI (convention renouvelée en 2020)
- MDPH





# Quelques données chiffrées

Orientations	2018	2019	2020
Personnes notifiées	34	89	193
Personnes suivies	34	89	123







# Quelques données chiffrées au 31/12/2020

Répartition géographique des bénéficiaires	Situation par rapport à l'emploi
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Bassin Ouest : 42 personnes</li><li>▪ Bassin Sud : 26 personnes</li><li>▪ Bassin Nord : 26 personnes</li><li>▪ Bassin Est : 29 personnes</li></ul> <p>L'Ouest est le bassin comptant le plus des demandes.</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ 41 personnes sont en emploi dont 24 dans le secteur public</li><li>▪ 13 personnes sont entrées dans l'emploi au cours de cette année 2020 dont 10 dans le secteur privé</li><li>▪ 14 personnes ont perdu leur emploi cette année ; la crise du COVID n'est pas directement concernée, il s'agit pour la plupart de non renouvellements de CDD, PEC ou contrat d'apprentissage</li></ul>





# Quelques données chiffrées au 31/12/2020

Répartition par file active	Niveau de traitement des demandes
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ 46 sortants ou sortis du milieu spécialisé en recherche d'emploi</li><li>▪ 64 demandeurs d'emploi orientés par divers partenaires du réseau MDPH, droit commun</li><li>▪ 13 personnes en emploi au moment de leur notification, avec des troubles spécifiques, notamment troubles du spectre autistique ou handicap psychique</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ 123 personnes accompagnées par un référent Emploi Accompagné au 31/12/2021</li><li>▪ 40 personnes sont encore en attente d'un RDV d'admission</li><li>▪ 8 personnes ne souhaitent pas être accompagnées pour le moment</li></ul>





# Quelques données chiffrées au 31/12/2020

Situation des personnes en emploi	Situation des demandeurs d'emploi
7 en Contrat à Durée Indéterminée	24 en stage ou en attente de démarrage
9 en Contrat à Durée Déterminée	17 en formation (RSMA, AFDAR, Agefiph...)
2 en Contrat à Durée Déterminée d'insertion	16 en recherche active d'un contrat de travail
5 en contrat de professionnalisation	2 en pause consacrée au soin
8 en contrat d'apprentissage	11 en remobilisation
7 en Parcours Emploi Compétences	3 en décrochage
2 en contrat de soutien et d'aide par le travail	





# Perspectives

- **Montée en charge du dispositif en 2021 : montée en charge de la file-active à 176 bénéficiaires**
- **Recrutement de 2 référents Emploi Accompagné supplémentaires**
- **Prescription par le SPE :** Jusqu'à présent, il fallait obtenir une décision de la CDAPH pour en intégrer les dispositifs. Un amendement, prévoit la possibilité, toujours à condition d'être bénéficiaire d'une RQTH, d'intégrer aussi les dispositifs sur prescription du Service Public de l'Emploi (Modification du texte de l'article L. 5213-2-1 du Code du Travail suite à l'adoption de l'amendement n°2095 au Projet de Loi de Finance rectificative n°3 intégrant la prescription possible par le SPE).







# Coordonnées/contacts :

Contactez nous :

**Aïcha BOUKIR** – Directrice Adjointe : 0692 62 18 66

**Matthieu FRANCOMME** – Chef de Service : 0692 62 77 23

@ : [prekaprea@alefpa.re](mailto:prekaprea@alefpa.re)

Retrouvez le Film « Prékap'R Emploi Accompagné » ici :

[https://www.youtube.com/watch?v=XI9hSCx\\_AM0](https://www.youtube.com/watch?v=XI9hSCx_AM0)





**MERCI !!**



Objectifs opérationnels 5 ans	Actions et leviers actions	Programmation 2020	Bilan 2020	Perspectives 2021
<b>3. Promouvoir l'autonomie et l'inclusion des personnes en situation de handicap</b>	<b>5. Collaboration sur le logement inclusif avec les bailleurs sociaux, les communes, associations et associations de quartier</b>	<p>*Lancement appel à projet pour l'habitat inclusif et sélection des projets</p> <p>*Installation de la conférence des financeurs de l'habitat inclusif</p>	<p>&gt;Lancement de l'AAP le <b>11 septembre 2020</b> sur les secteurs PH et PH</p> <p>&gt;Installation de la conférence des financeurs de l'habitat inclusif le <b>3 septembre 2020</b></p> <p>&gt;Sur les 13 projets déposés, 5 ont été sélectionnés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 3 portés par des CCAS sur les secteurs PA+PH (20 bénéficiaires/CCAS)</li> <li>- 1 porté par la Croix Rouge sur les secteurs PA+PH (20 bénéficiaires)</li> <li>- 1 porté par le PMS PDC de la Fondation Père Favron sur le secteur PH (10 bénéficiaires)</li> </ul>	<p>Lancement d'un AAP sur 2021 orienté sur le secteur du handicap</p>
	<b>6. Accès aux activités physiques adaptées, activités et pratiques culturelles et artistiques</b>	<p>Renforcer la participation sociale à travers l'accès aux activités physiques adaptées, activités et pratiques culturelles et artistiques.</p> <p>&gt;Elargissement de la convention Culture-Santé au secteur médico-social</p> <p>&gt;Intégration du volet handicap au sein de l'appel à projet "Nurition" avec 2 volets : alimentation et activité physique</p>	<p>Elargissement effectif de la convention culture/santé au secteur du handicap</p> <p>Déploiement des projets suivants</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>du projet "autisport" porté L'AFL (cf présentation)</b></li> <li>-Atelier photographie</li> <li>-Danse intégrante (spectacle, création...)</li> <li>-Ateliers musique</li> <li>-Atelier cinéma - Réalisation d'un film sur le handicap avec 3 associations et 3 usagers acteurs principaux/ diffusion nationale prévue.</li> </ul> <p>Il est également envisager d'insérer un volet "Handicap" au sein de l'appel à projet "nutrition" avec 2 dimensions : volet alimentation et volet activités physiques.</p>	<p>Poursuive le renforcement de la participation sociale : contractualisation entre les OG et les dispositifs de droit commun</p> <p>Déploiement des projets retenus au titre de l'AAP Culture Santé</p>

## Présentation du projet « Autisport »

AFL



# Autisme et Sport

974

2020 -2021

*Directeur du dispositif*  
**Stéphane FOUREAU**  
*Coordonateur*  
**Gabriel GIAMBERTONE**





# Définition du dispositif

Le dispositif *Autisme et Sport 974* développé par l'Association Frédéric Levavasseur et cofinancé par l'ARS et La Fondation de France se veut être un programme d'inclusion des personnes avec autisme dans le milieu sportif dit ordinaire.

## Nos missions



### Usagers

- Evaluation
- Accompagnement
- Bilan et suivi



### Famille et proches

- Intermédiaire
- Ressource
- Intégration sociale



### Acteurs du sport

- Sensibilisation
- Ressource
- Partenariat



### Institutions

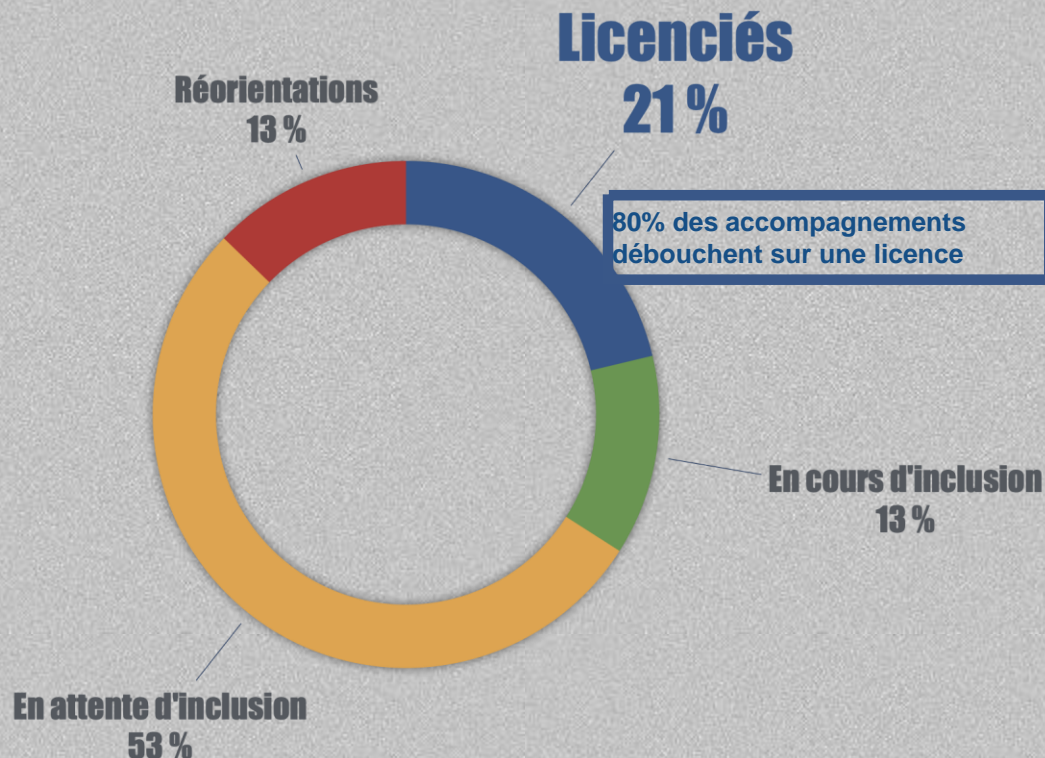
- Informations et perspectives
- Accessibilité dispositif ordinaire
- Sensibilisation

# Bilan à mi-parcours

## 47 sollicitations

En date du 5 février

- 10 personnes ont intégré un club dit ordinaire
- 6 personnes sont en cours d'inclusion
- 25 personnes sont en attente d'inclusion (6 ont trouvé un club et 16 sont en recherche de club, 2 ont réalisé un essai non concluant).
- 6 ont été réorientés (1 n'a pas de diagnostic d'autisme, 3 ont besoin d'un accompagnement personnalisé, 2 ont reporté leur demande)



+ de 30 disciplines représentées



### Clubs sportifs :

**83** clubs ou professionnels sportifs intéressés :

- 42 clubs rencontrés
- 17 clubs dans la démarche d'inclusion

8 sensibilisations réalisées

- Soit 38 clubs
- 46 professionnels
- 5 professeurs d'EPS

Voici quelques commentaires que vous pouvez retrouver sur le **groupe Facebook public Autisme et Sport 974**



**Béatrice Maillot**

Fière de mon fils !

Je vous remercie pour votre intervention...c'est devenue une source d'épanouissement pour lui ❤️❤️



**Francette Lusnier**

Super pour Eliott c'est super !



**Maeva Martini**

Vivement que ce soit sur toute l'île. On vous attend avec impatience 😊



**Rico Prabo**

... Et merci beaucoup à Autisme et Sport 974 d'avoir permis ce bon moment sportif dans des conditions idéales, Amaya s'est éclatée !!



**Régine Pothin**

**Félicitations** pour ce beau projet

## Autisme et Sport 974

Groupe Public · 591 membres



## Programme Vacances

11 créneaux d'activités pour 10 disciplines différentes  
33 participations sur 55 places disponibles  
93% de garçons pour un âge médian de 13 ans



# Perspectives

Le dispositif *Autisme et Sport 974*, après 6 mois d'activité et cela malgré le contexte pandémique actuel, a su développer son réseau d'acteurs sensibilisés à l'inclusion des personnes avec autisme. **Nous avons pu constaté le besoin réel des usagers et familles, cela même au delà de la zone de couverture du dispositif.** De plus les résultats à mi-parcours sont encourageants et nous poussent déjà à penser à la continuité de ce projet.

Il apparait judicieux de s'interroger sur le **nombre de professionnels dédiés** au dispositif, sa **zone de couverture géographique** et les **moyens mis à disposition**.

## Voir plus loin...

Certaines familles nous ont sollicité afin de proposer à leur proche des activités de **loisirs, artistiques ou culturelles**.

Il pourrait être intéressant, en se servant de l'expérience acquise avec le dispositif *Autisme et Sport 974*, de **développer un modèle complémentaire** pour ces activités





*Merci de votre attention.*



## Objectif n°3- Promouvoir l'autonomie et l'inclusion des personnes handicapées

Objectifs opérationnels 5 ans	Actions et leviers actions	Programmation 2020	Bilan 2020	Perspectives 2021
<b>3. Promouvoir l'autonomie et l'inclusion des personnes en situation de handicap</b>	<b>7. Prise en compte de la dimension affective et sexuelle dans les accompagnements</b>	<b>Réflexion interne à mener au sein des ESMS - Création d'un centre de ressources et santé sexuelle des personnes en situation de handicap</b>	<a href="#">Report sur 2021 de l'installation d'un centre de ressources et santé sexuelle</a>	>Réflexion interne à mener au sein des ESMS  > Création d'un centre de ressources et santé sexuelle des personnes en situation de handicap

Objectifs opérationnels 5 ans	Actions et leviers actions	Programmation 2020	Bilan 2020	Perspectives 2021
<p>4. Améliorer l'accès à la santé des personnes en situation de handicap</p>	<p>1. Développement d'un réseau de professionnels libéraux sensibilisés à la prise en charge du handicap ; encouragement des professionnels en exercice coordonné à développer des pratiques d'accessibilité à la santé des personnes en situation de handicap, et notamment des consultations dédiées</p> <p>2. Organisation de consultations spécialisées dédiées aux personnes en situation de handicap</p>	<p>Mise en œuvre des projets financés</p>	<p>projet APAJH : recrutement fin 2020 de 2 IDE pour recruter et sensibiliser des ML à l'accueil de PH lien avec la CGSS pour financement spécifique des consultations longues/blanches</p> <p>mise en place du Réseau sourds et santé Réunion : coordination des demandes de consultations et médiation en santé pour les PS, médiation en santé pour le public sourd</p> <p>Déploiement du projet de télédiagnostic pour les adultes TSA effectif depuis novembre 2021 (A développer avec ppwt CTRA)</p>	<p><b>APAJH :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- continuer le repérage de ML pour les RdV programmés</li> <li>- partenariat avec le CHOR pour identifier des personnes ressources pour améliorer l'accueil des PSH dans les services, élaborer des procédures spécifiques, identifier des espaces d'accueil adaptés, sensibiliser et former les professionnels de santé</li> <li>- accord du CHOR pour les travaux de rénovation et d'aménagement d'une petite maison (bureau des IDE) (livrable mars 21 ?)</li> <li>- dans un second temps, évaluer la pertinence de recruter un médecin pour permettre un déploiement efficace du projet</li> </ul> <p><b>ADAPEI</b> (habitué aux soins):</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- recensement des PS sensibilisés</li> <li>- intégration des enfants DI au projet</li> <li>- outil d'évaluation du programme ADAPEI (Vie Affective Relationnelle et Sexuelle)</li> <li>- 1er semestre : animation des groupes par Planning Familial</li> <li>- 02/21 : formation des professionnels de l'IMP</li> <li>- 2ème semestre : animation par prof de l'IMP</li> </ul> <p><b>Haut les mains :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- déploiement du Réseau Sourd Santé Réunion</li> </ul> <p>- recrutement d'1 IDE pour améliorer la compréhension des soins et interface avec les PS et mise en place d'actions de prévention adaptées aux personnes sourdes</p> <p><b>CPTS :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- volet accès aux soins pour les PSH dans chaque CPTS</li> </ul>

Présentation du projet d'habitations aux soins

ADAPEI

# ***GENERALISATION DU PROJET D'ACCES AUX SOINS***

**Chef du projet : Richard LAPIERRE**  
**Coordinatrices : Belén GIMARD, éducatrice spécialisée**  
**et Maya VIRANIN, infirmière**

Institut Médico-Pédagogique Bel Air



Service d'Education Spéciale et de Soins à  
Domicile

<numéro>

ASSOCIATION MEMBRE DE L'UNAPEI

# ELABORATION DU PROJET

---

- ▶ **Contexte** : Démarche initiale portée par le CHU via le Dr Lagard associant des professionnels de différentes structures médico-sociales (Claire-Joie, Fondation Père Favron, ALEFPA, SACS...) concernant les jeunes porteurs de TSA
- ▶
- ▶ **Finalité** : Améliorer la bienveillance des personnes TSA, des accompagnants et du personnel médical amenés à les soigner
- ▶
- ▶ **Constat** : Démarche de soins médicaux problématique pour les jeunes et leurs familles entraînant un accès restreint aux soins souvent réalisés dans l'urgence sans préparation au préalable du jeune.
- ▶ **Opportunité** : Réponse de l'Adapei à un **appel à projet** afin d'étendre cette démarche auprès des jeunes TSA et DI
- ▶ **RH** : Embauche d'un coordinateur infirmier et éducateur spécialisé

## OBJECTIF N°1 : EVALUER POUR CHAQUE JEUNE LES BESOINS ET RESSOURCES EN MATIÈRE D'ACCÈS AUX SOINS

- ▶ Sur **30 jeunes ciblés** de l'IMP Bel Air et du SESSAD du Tampon, 17 enfants intégrés au projet et évalués sur une période de 2 mois
- ▶ Réalisations pour tous de **bilans éducatifs** et publication sur la plate-forme OGIRYS
- ▶ **Élargissement de la démarche** aux enfants **déficients intellectuels** au sein du SESSAD et de l'IMP

## OBJECTIF N°2 : ETABLIR UN PROGRAMME D'HABITUATION AUX SOINS

- ▶ Les psychologues des 2 établissements ont réalisé 10 programmes : 6 pour le SESSAD et 4 pour l'IMP. L'ensemble des programmes sont supervisés par Karina Alt.

### SESSAD

#### JEUNE A

##### Prog 1 Acceptation de prise de médicament

- ▶ Prise de cachet effervescent

##### Prog 2 : gouttes dans les yeux

- ▶ Les 2 programmes terminés avec réussite le mercredi 09/12

##### Prog 3 : bilans sanguins

- ▶ En cours

##### Prog 4 : acceptation de crème dermatologique

- ▶ En cours

#### JEUNE B

##### Prog 3 : Prise de la Tension.

- 1 programme validé pour l'acceptation du tensiomètre. La poursuite de l'action est en lien avec l'achat de matériel adapté (en cours).

#### JEUNE C

##### Prog 4 : Port de casque de protection

- 1 programme validé et en cours de réalisation pour le port de casque de protection pour épileptique.

<numéro>



## IMP

### JEUNE A

#### ► Prog 1 : Habitude à l'environnement hospitalier (le CHU)

Accompagnement d'un jeune dans l'acceptation de se rendre en milieu hospitalier pour ses futurs consultations. A ce jour, au bout de 5 séances, est en capacité d'entrer dans le CHU et d'y rester 15 min sans troubles du comportement. L'objectif étant qu'il puisse se rendre dans la salle de simulation des soins du CHU.

### JEUNES C ET D

#### ► Prog 3 et 4 en cours de réalisation pour deux jeunes pour l'acceptation du tensiomètre

### JEUNE B

#### ► Prog 2 : Habitude aux bilans sanguins

- 26/11/20 début des séances d'habitude. Le 09/02/21 a été capable d'accepter la simulation du bilan sanguin avec l'infirmière de l'IMP sans trouble du comportement. Il a mis en pratique les astuces que l'éducatrice lui a montré pour ne plus avoir peur : ne pas regarder, compter le temps du soin et respirer.
- Une généralisation est en cours auprès d'une infirmière libérale au domicile du jeune afin d'aboutir à un bilan sanguin prescrit par son médecin traitant.
- Prochain programme en cours de réalisation pour ce même jeune : le bilan urinaire, consultation néphrologue et ophtalmologue

# OBJECTIF N°3 : CRÉER DES OUTILS D'AIDE À LA COMPRÉHENSION DU HANDICAP AUPRÈS DES PROFESSIONNELLS DE SANTÉ

4 outils créés par le comité technique et validés par le comité de pilotage

## Dont le Passeport santé (FALC)

Les auscultations et soins que j'accepte :

- j'accepte d'ouvrir la bouche chez le dentiste
- j'accepte une auscultation classique du médecin généraliste
- j'arrive à rester assis 5 minutes dans la salle d'auscultation
- ...

Les auscultations et soins qui sont difficiles pour moi :

- je ne supporte pas les piqûres
- je ne supporte pas le bruit de la fraise
- je ne supporte pas qu'on introduise un objet dans ma bouche
- ...

**PASSEPORT SANTE DE Nom Prénom**

Photo

Contacts utiles des professionnels qui m'accompagnent:

- ...
- ...
- ...

Je suis **Prénom et nom** je suis né(e) le **01/01/2000**.

J'ai reçu le diagnostic de **Maladie**






**Compréhension :**  
je comprends lorsque les gens utilisent des  **mots simples et des phrases courtes / signent / pointent...**

**Expression :**  
je m'explique à l'aide de  **pictogrammes / photos / gestes...**

J'aime  **les dinosaures, les trains...**

Ce qui m'a rassuré c'est qu'on me parle avec  **l'avance de ce qui va se passer, qu'on détourne mon attention ou me parle de points pendant qu'on m'examine...**

Informations personnelles

	
	
	J'ai besoin de voir longtemps les personnes, les objets. J'aime regarder longtemps les couleurs vives. Plus les <b> lumières sont vives, mieux je vois...</b>
	Maintenant que j'ai ma fraise la nuit me gêne et sur scène je vois à travers. Je ne supporte pas qu'on m'effleure et je préfère qu'on me touche de manière douce
	Je ne supporte pas quand il y a trop de bruit, ça peut m'énerver. Je me bouche les oreilles quand on parle trop fort. J'ai peur des machines bruyantes...
Autres	Je ne dis pas quand j'ai mal ou quand je suis blessé...

<numéro>

## 2. Le Questionnaire soins parents

### FICHE DE RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES SOINS

Afin de nous rendre votre enfant et/ou le plus confortable et agréable, nous avons besoin de quelques renseignements. Merci pour sa réponse.

Nom : \_\_\_\_\_  
 Prénom : \_\_\_\_\_  
 Date de naissance : \_\_\_\_\_

Si vous adressez un e-mail de parents :  
 Si vous adressez un e-mail de médecin traitant :  
 Coordonnée sociale - N° de SS : \_\_\_\_\_

#### 1. Problème de santé connu

- A-t-il déjà eu hospitalité ? (sérieux)  OUI  NON

Sur quelle cause ? \_\_\_\_\_

- Avez-vous connaissance d'un ou plusieurs problèmes de santé spécifiques à ce jour ? (maladie chronique...)  OUI  NON

- Votre enfant a-t-il un traitement médicamenteux à ce jour ?  OUI  NON

- Dans le passé ?  OUI  NON

- Dans le cas d'un traitement médicamenteux, accepta-t-il de les prendre sans opposition ?  OUI  NON

Si opposition quelle stratégie est mise en place ? \_\_\_\_\_

.....

.....

.....

.....

.....

.....

1

#### 2. Comportement en cas de « maladie »

- Savez-vous déterminer quand votre enfant se sent mal ? (sérieux)

OUI  NON

Si la réponse est non, veuillez nous renvoyer au début de la page suivante

- S'agit-il de douleurs régulières ?  OUI  NON

- Si oui, comment vous le décrit-il ? \_\_\_\_\_

- Préférez-vous différencier l'absence de traitement ? (plus il est plus les symptômes persistent) (sérieux et sans conséquence)

OUI  NON

- A-t-il accepté ou refusé l'absence de traitement ?

OUI  NON

- Votre enfant parvient-il ou s'agit-il quand il est malade ?

Votre enfant éprouve-t-il de la difficulté à gérer sa santé ?		
Epilepsie connue	Epilepsie connue Epilepsie connue Epilepsie connue Epilepsie connue	<input type="checkbox"/> OUI
		<input type="checkbox"/> NON
		<input type="checkbox"/> OUI
		<input type="checkbox"/> NON
Communication	Epilepsie connue Epilepsie connue Epilepsie connue Epilepsie connue	<input type="checkbox"/> OUI
		<input type="checkbox"/> NON
		<input type="checkbox"/> OUI
		<input type="checkbox"/> NON
Des images ou des perceptions	Epilepsie connue Epilepsie connue Epilepsie connue Epilepsie connue	<input type="checkbox"/> OUI
		<input type="checkbox"/> NON
		<input type="checkbox"/> OUI
		<input type="checkbox"/> NON
Des changements	Epilepsie connue Epilepsie connue Epilepsie connue Epilepsie connue	<input type="checkbox"/> OUI
		<input type="checkbox"/> NON
		<input type="checkbox"/> OUI
		<input type="checkbox"/> NON

Activer W  
 Accédez aux

Autre (préciser)	Il s'agit de : Il s'agit de : Il s'agit de : Il s'agit de : Il s'agit de :	
	Il s'agit de : Il s'agit de : Il s'agit de : Il s'agit de :	
Autre (préciser)	Il s'agit de : Il s'agit de : Il s'agit de : Il s'agit de :	
Autre (préciser)	Il s'agit de : Il s'agit de : Il s'agit de : Il s'agit de :	

#### 3. Consultation

Informations sur les spécialistes déjà consultés

- A-t-il déjà été chez un spécialiste ? (sérieux)

- Ophthalmologiste  
 Endocrinologue  
 ORL  
 Radiologue  
 Neurologue  
 Dentiste

Préciser la date de la dernière consultation pour chaque spécialiste

Y a-t-il un spécialiste en particulier ou la consultation est plus difficile ? Préciser pourquoi.

.....

.....

.....

.....

.....

<numéro>

3

#### LA CONSULTATION CHEZ LE MEDICIN GENERALISTE ou LE PEDIATRE (sérieux)

Item proposé	OUI	NON
1. Interagir avec les autres dans la salle d'attente		
2. Entrer dans le cabinet		
3. S'asseoir devant le bureau du médecin quelques minutes		
4. Se rendre devant la table de consultation		
5. Interagir avec le médecin		
6. Toucher son enfant		
7. S'asseoir sur la table de consultation		
8. Accepter le toucher (doigts) touchant son enfant (sérieux)		
9. Accepter l'absence (regarder dans les oreilles)		
10. Accepter l'absence (regarder dans la bouche, le poignet)		
11. S'asseoir		
12. Toucher le médecin		
13. Toucher son enfant		
14. Toucher son enfant (toucher) touchant son enfant (sérieux)		
15. Toucher la table de consultation		
16. Toucher son enfant		
17. Toucher son enfant		
18. Toucher son enfant		
19. Toucher son enfant		
20. Toucher son enfant		
21. Toucher son enfant (toucher) touchant son enfant (sérieux)		

- Quels sont les examens qui vous paraissent primaires à travailler ?

.....

.....

- Quelle est la cause de votre enfant ?

.....

.....

Activer W  
 Accédez aux

## OBJECTIF N°4 : RÉALISER DE LA COORDINATION DE SOIN ET DE PROJET DE SOIN

Des professionnels ont accepté de participer à ce projet par le biais d'échanges de compétences

- 
- ▶ **Le Cabinet infirmier** : a fourni des tests PCR COVID pour familiariser les jeunes avec le matériel utilisé
- ▶ **Un cabinet d'infirmier libéral** : a fourni les tubes de prélèvement pour les séances de simulation lors des bilans sanguins
- ▶ **Le service SOS Médecin du Tampon,**
- ▶ **Le service de radiologie de la clinique Durieux ,**
- ▶ **Le service de cardiologie du Tampon**
- ▶ **Médecin physique, réadaptateur, médecin du sport,**
- ▶ **3 médecins généralistes du Tampon ,**
- ▶ **1 dentiste au CHU de Saint-Pierre**
- ▶ **Les pharmacies du Tampon et de St-Pierre** participent dans le conseil pour trouver des solutions d'outils pouvant être utilisés lors des séances d'habituations aux soins.

<numéro>

## OBJECTIF N°5 : ACCOMPAGNER LES FAMILLES

- - ▶ Présentation aux familles des programmes et réalisation de guidances parentales
  - ▶
  - ▶ A ce jour, 3 familles accompagnées et sensibilisées afin d'être autonomes sur les techniques ABA. Utilisation de vidéos pour création d'un film sur l'action du jeune / éducateur.
  - ▶
  - ▶ Présentation aux 15 familles du retour des lignes de base
  - ▶
  - ▶ Une famille a exécuté le programme pour le généraliser et le valider
  - ▶
  - ▶ Une supervision de Karina ALT auprès de la coordinatrice éducative a eu lieu le 01/02/21

# PERSPECTIVES

- ▶ Élargir le projet auprès de tous les enfants de l'IMP et du SESSAD ayant des difficultés dans l'accès aux soins
- ▶ Continuer à réaliser les différents programmes au long cours (hétérogénéité des résultats, certains rapides en 1 mois, d'autres sur plusieurs années) jusqu'à l'atteinte des objectifs pour les jeunes sélectionnés
- ▶ Préparer des consultations dentaires pour les enfants du SESSAD et de l'IMP afin d'évaluer leur comportement pendant la visite
- ▶ Diffuser sur le site internet de l'ADAPEI, les outils créés afin que les parents, partenaires et professionnels puissent les utiliser
- ▶ Recenser de nouveaux professionnels de santé en les sensibilisant à la prise en charge du handicap sur le territoire sud
- ▶ Créer un annuaire téléphonique de ces professionnels remis aux familles et aux professionnels du secteur médico-social
- ▶ Etudier la possibilité d'une labellisation du réseau de professionnels

Merci de votre attention !!!!

## Objectif n°4- Favoriser l'accès à la santé des personnes handicapées

Objectifs opérationnels 5 ans	Actions et leviers actions	Programmation 2020	Bilan 2020	Perspectives 2021
4. Améliorer l'accès à la santé des personnes en situation de handicap	4. Protocole spécifique d'accueil aux urgences et dans les centres de référence et centres de consultation	Recensement des protocoles formalisés	Au CHU sud, groupe de travail animé par le Dr Lagard, pédopsychiatre, "Habituation aux soins des autistes" avec du personnel du pôle de santé mentale et EMS	Poursuite de l'action au CHU sud ? RSSR : identification de personnes ressource aux urgences/consultations -> 2022 ?
	5. Organisation de consultations de dépistage et de prévention bucco-dentaire, gynécologique, colorectale et sénologique dans les ESMS	>Poursuite de l'accompagnement avec instruction de nouveaux de projets >Lancement appel à projets	FPF : volonté de disposer sur site de consultations spécialisées pouvant permettre d'intégrer l'accès aux dépistages recommandés	amélioration de l'accès aux dispositifs de dépistage de droit commun
	6. Intégration du handicap dans les projets de prévention et de promotion de la santé	Toute la durée du PRS 2 - CPOM		



# Objectif n°4- Favoriser l'accès à la santé des personnes handicapées

Objectifs opérationnels 5 ans	Actions et leviers actions	Programmation 2020	Bilan 2020	Perspectives 2021
4. Améliorer l'accès à la santé des personnes en situation de handicap	7. Organisation de prises en charge adaptées sur les plateaux techniques de chirurgie bucco-dentaire	<b>-Poursuite de l'accompagnement avec instruction de nouveaux de projets</b> <b>-Lancement appel à projets</b>	FPF : mise à disposition de personnels du CHU pour la réalisation de consultations spécialisées par un avenant à la convention concernant la mise en oeuvre de consultations avancées d'odontologie au foyer Albert Barbot	Bus handidents ?
	8. Structuration des liens entre l'HAD et les ESMS	<b>Plan d'actions à définir</b>	Projet Accès aux soins de FPF : amélioration des liens avec les HAD pour favoriser un retour rapide en établissement, plusieurs établissements ont déjà des conventions avec les HAD	Diminution du temps d'hospitalisation ou alternative à l'hospitalisation par le recours plus fréquent aux HAD

Présentation liens HAD et ESMS

ARAR et ASDR

Comité de suivi PRS 2  
feuille de route Handicap  
liens HAD et ESMS

18 février 2021

1



# Bilan 2019 - 2020

Enquête FEHAP - FNEHAD

## Enquête FEHAP - FNEHAD

### Enquête FNEHAD auprès des ESMS de la FEHAP courant 2019

:  
**Enquête** : établissements pour personnes âgées et personnes handicapées de la FEHAP Réunion -> 29 établissements regroupés dans 6 associations ont répondu à l'enquête => Soit un taux de réponse de 44,6% des associations gestionnaires et de 54,6% des structures

#### Éléments à retenir :

- Le niveau de satisfaction des ESMS très élevés (20% de très satisfaits et 80% de satisfaits)
- Les besoins repérés : soins de nursing lourds, prises en charge de la douleur,...

Cette enquête a permis d'évaluer le dispositif HAD et de construire, à partir des résultats, un programme de coopération entre l'HAD et les ESMS => *réunion entre les équipes HAD et les équipes médico-sociales.*

1



# Bilan 2019 - 2020

Chiffres et illustrations

---



## Illustration du travail entre l'HAD et les ESMS

### Conventionnement et taux de couverture des ESMS:

- Au total **64 conventions signées entre l'HAD et un ESMS** dont 10 en 2020
- Un **taux de couverture** des ESMS (privé et public) par l'HAD :
  - ✓ **100% des EHPAD-EHPA** sont couverts par l'HAD
  - ✓ **60% des établissements pour personnes en situation de handicap** (FAM, MAS, IME,...) sont couverts par l'HAD

## Illustration du travail entre l'HAD et les ESMS

### Prise en charge en 2020 :

- En 2020, **68 patients pris en charge dont 63 en EHPAD** (contre 67 en 2019) **et 9 patients en prise en charge conjointe SSIAD/HAD** (contre 4 en 2019)
- **4 472 journées de prise en charge en ESMS dont 4 248 en EHPAD et 155 journées SSIAD/HAD soit 4 627 jours** (contre 3 198 en 2019 soit une augmentation de 45% entre 2019 et 2020)
- **Type de prise en charge :**
  - 55,2 % de pansements complexes
  - 31,4 % de soins palliatifs
  - 2,5 % de nutrition entérale
  - 2,4 % de rééducation neuro
  - 2,3 % de traitements intraveineux
  - 1,8 % de nursing lourds
  - 4,4 % autres





## Illustration du travail entre l'HAD et les ESMS

### Evolution de l'activité entre 2019 et 2020 :

- Entre 2019 et 2020, **l'activité HAD auprès des ESMS** (en nbr de jours) a **progressé de 47 %** alors que l'activité totale de l'HAD a progressé de 13% sur la période
- En 2020, **l'intervention en ESMS représente 4% de l'activité des HAD** mais ce chiffre a progressé de 28% entre 2019 et 2020



Bilan 2020

## Éléments de satisfaction

- **L'activité en 2 ans s'est considérablement développée** auprès des établissements médico-sociaux notamment auprès des EHPAD => coopération effective et qui s'est renforcée avec la crise sanitaire
- **Le travail partenarial** qui a été mis en place **s'est renforcé** et a pris tout son sens pendant la crise.
- **Quelques freins réglementaires ont pu être levés** pendant la crise sanitaire. ex : les 7 jours de prise en charge par le SSIAD avant de mettre en place l'HAD



## Freins identifiés pour le développement de l'HAD dans les ESMS

- **Les pratiques médicales dans certains ESMS peuvent être bloquantes** et cela dépend beaucoup de la volonté du médecin de l'ESMS  
*-> il est nécessaire que les équipes et notamment les médecins des ESMS rencontrent les équipes HAD.*
- **L'activation de l'HAD est essentiellement liée à sortie d'hospitalisation**, c'est pour cette raison que les liens se sont davantage développés avec les EHPAD.

2

## Perspectives de travail sur 2021

---



- **Travail de sensibilisation /prospection à poursuivre auprès des ESMS non-signataires**  
*-> Mobilisation de l'HAD auprès des établissements du secteur PH notamment => l'enjeu est de couvrir l'ensemble des ESMS.*
- **Communication à poursuivre entre les équipes médicales ESMS et celles de l'HAD**  
*-> Axes d'amélioration : diffusion et transmission d'information entre les équipes médico-sociales et l'équipe HAD lors de la prise en charge de patient. Ex : établir des protocoles en amont, mise en place de trousse d'urgence avec une prescription personnalisée anticipée...*



MERCI POUR VOTRE ATTENTION